

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DE L'HYDRAULIQUE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES
=====
COMMISSION NATIONALE DE
SUPERVISION
=====
BUREAU CENTRAL DU
RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice



RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS PRELIMINAIRES

PREMIERE PHASE DU RECENSEMENT GENERAL
DE L'AGRICULTURE (RGA) 2006-2010



Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
Direction des Statistiques Agricoles
03 BP 7010 Ouaga 03, Tél : 00 226 50 32 45/79, Fax : 00 226 50 30 54 86,
Email : agristat@fasonet.bf URL : www.sisa.bf/agristat

Septembre 2007

Sommaire

AVERTISSEMENT	- 4 -
INTRODUCTION	- 5 -
I. ORGANISATION ET EXECUTION DU RGA	- 7 -
1.1. Les grandes phases du RGA 2006-2010	- 7 -
1.1.1. Phase du recensement exhaustif des ménages agricoles	- 7 -
1.1.2. Phase constitution des bases de sondage et collecte des données modulaires détaillées.....	- 7 -
1.1.3. Phase de mise en place d'un système permanent de statistique agrosylvopastorale.....	- 7 -
1.2. Les étapes franchies.....	- 8 -
1.2.1. Activités préparatoires au RGA	- 8 -
1.2.1.1. Elaboration du document de projet.....	- 8 -
1.2.1.2. Actions d'organisation et de plaidoyer pour le financement du RGA.....	- 8 -
1.2.1.3. Mise en place du cadre institutionnel.....	- 8 -
1.2.1.4. Elaboration des documents techniques du module agricole du RGPH	- 9 -
1.2.2. Les opérations communes réalisées dans le cadre du RGA.....	- 9 -
1.2.2.1. Mobilisation des financements et sensibilisation dans le cadre du RGA.....	- 9 -
1.2.2.2. Mobilisation de la logistique et des ressources humaines	- 10 -
1.2.2.3. Renforcement des capacités du personnel commis au RGA	- 11 -
1.2.2.4. Collecte des données du module agricole du RGPH et de la phase inventaire	- 11 -
1.2.3. Activités menées par les divisions techniques du RGA	- 12 -
1.2.3.1. Au niveau de la communication	- 12 -
1.2.3.2. Au niveau de la logistique.....	- 12 -
1.2.3.3. Au niveau informatique	- 12 -
1.2.3.4. Au plan méthodologique	- 13 -
1.2.3.5. Au niveau de l'analyse	- 14 -
1.3. Phases en cours et à venir du RGA	- 14 -
1.3.1. De Septembre à décembre 2007 :	- 14 -
1.3.2. De Janvier à décembre 2008 :	- 14 -
1.3.3. De Janvier 2009 à août 2010 :	- 14 -
1.3.4. De Septembre à décembre 2010 :	- 15 -
II. PRESENTATION DES RESULTATS	- 17 -
2.1. Module agricole du RGA-RGPH 2006	- 17 -
2.1.1. Population et ménages agricoles.....	- 17 -
2.1.2. Activités agricoles pratiquées.....	- 18 -
2.1.3. Spéculations produites	- 19 -
2.1.4. Equipements agricoles possédés par les ménages	- 21 -
2.1.5. Pratique de l'élevage.....	- 23 -
2.1.5.1. Caractéristiques des troupeaux des ménages agricoles.....	- 23 -
2.1.5.2. Les modes d'élevage.....	- 24 -
2.1.5.3. Les animaux de trait	- 24 -
2.2. Inventaire des sites de cultures irriguées.....	- 25 -
2.2.1. Sites de production maraîchère	- 25 -
2.2.2. Sites de riziculture irriguée	- 27 -
2.2.3. Sites de production des autres cultures irriguées.....	- 30 -
2.3. Inventaire des exploitations modernes	- 32 -
2.4. Inventaires des sites de pêche	- 34 -
2.4.1. Caractéristiques générales des sites de pêche	- 34 -
2.4.2. Caractéristiques des pêcheurs	- 36 -
CONCLUSION.....	- 41 -

Listes des graphiques

Graphique 1 : Taux d'adoption de l'arboriculture par les ménages	- 19 -
Graphique 2 : Taux d'adoption du maïs de contre saison par région.....	- 20 -
Graphique 3: Répartition des arbres fruitiers	- 21 -
Graphique 4 : Pourcentage de ménages agricoles possédant des charrues et /ou tracteurs par région -	23 -
Graphique 5 : Répartition des sites maraîchers selon la permanence de la source d'eau	- 26 -
Graphique 6: Niveau de maîtrise de l'eau sur les sites maraîchers.....	- 27 -
Graphique 7 : Répartition des superficies aménagées selon le type d'aménagement	- 28 -
Graphique 8: Répartition de la superficie brute des sites rizicoles par région	- 29 -
Graphique 9: Répartition des sites rizicoles selon le principal mode d'organisation.....	- 29 -
Graphique 10: Répartition des exploitations modernes suivant le mode d'acquisition	- 32 -
Graphique 11: Répartition des travailleurs salariés et occasionnels par sexe (données nationales) ...	- 33 -
Graphique 12: Proportion des sites de pêche selon la permanence de l'eau	- 34 -
Graphique 13: Proportion des sites de pêche selon la présence de débarcadères.....	- 35 -
Graphique 14: Répartition des sites selon la présence ou non de centre de pesée	- 36 -
Graphique 15 : Répartition des pêcheurs nationaux selon le niveau de professionnalisme.....	- 37 -
Graphique 16 : Répartition des pêcheurs étrangers selon le niveau de professionnalisme.....	- 37 -
Graphique 17 : Répartition des pêcheurs nationaux non occasionnels selon le genre	- 38 -
Graphique 18 : Répartition des pêcheurs nationaux occasionnels selon le genre	- 38 -
Graphique 19 : Répartition des pêcheurs étrangers non occasionnels selon le genre	- 39 -
Graphique 20 : Répartition des pêcheurs étrangers occasionnels selon le genre	- 40 -

Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectif des chefs de ménage selon le sexe et par région	- 17 -
Tableau 2 : Taille moyenne et âge moyen des ménages agricoles	- 18 -
Tableau 3 : Répartition des ménages selon le taux de possession d'équipement de traction.....	- 22 -
Tableau 4: Répartition du troupeau (%) selon la taille du troupeau et l'espèce.....	- 24 -
Tableau 5: Répartition (%) du cheptel par mode d'élevage selon l'espèce.....	- 24 -
Tableau 6: Effectif des maraîchers et superficies des sites maraîchers	- 25 -
Tableau 7: Répartition des motopompes dans les sites maraîchers	- 26 -
Tableau 8: Répartition des sites rizicoles par région et selon leur nature.....	- 28 -
Tableau 9: Répartition des exploitants rizicoles par type d'aménagement et selon le sexe.....	- 29 -
Tableau 10: Répartition des exploitants des autres cultures irriguées par sexe et par région.....	- 30 -
Tableau 11: Répartition des superficies des autres cultures irriguées par région.....	- 31 -
Tableau 12: Répartition des motopompes individuelles et collectives des sites des autres cultures irriguées par région.....	- 31 -
Tableau 13: Effectifs et superficies des sites exploitations modernes par région.....	- 32 -
Tableau 14: Répartition des exploitations (en %) selon le type de sécurisation foncière.....	- 34 -
Tableau 15: Répartition des sites selon la permanence de l'eau par région.....	- 35 -
Tableau 16 : Répartition des pêcheurs (nationaux et non nationaux) selon le niveau de professionnalisme.....	- 36 -
Tableau 17 : Répartition des pêcheurs nationaux selon le niveau de professionnalisme.....	- 39 -
Tableau 18 : Répartition des pêcheurs étrangers selon le niveau de professionnalisme.....	- 40 -

AVERTISSEMENT

Les données contenues dans ce document sont provisoires. Elles sont relatives à l'analyse des résultats des modules 1 et 2 de la 1^{ère} phase du Recensement Général de l'Agriculture.

Le module 1 porte sur l'énumération intégrale des exploitations agricoles réalisée en tandem avec le RGPH 2006 et le module 2 sur l'inventaire des sites de productions des cultures irriguées, de pêche et des exploitations modernes.

En attendant le traitement complémentaire des questionnaires du module agricole annexé au questionnaire du RGA-RGPH 2006 en cours de traitement à l'INSD, les résultats relatifs de ce module sont donc à utiliser avec précaution.

Cette précaution vaut également pour les résultats de la phase inventaire dont le traitement des données complémentaires viendra affiner les résultats déjà obtenus.

INTRODUCTION

L'agriculture burkinabè occupe plus de 87 % de la population (RGA-RGPH, 2006) et contribue pour environ 35 % au PIB. Elle est la principale source de revenus pour les populations les plus pauvres et le pilier principal de la sécurité alimentaire du pays.

Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans l'économie, de son fort taux d'occupation de la population rurale et de la forte proportion des pauvres en milieu rural, toute réduction significative de l'incidence globale de la pauvreté passe par une réduction substantielle de la pauvreté rurale et une amélioration des performances de ce secteur. De ce fait, la stratégie de réduction de la pauvreté accorde une place prépondérante au secteur rural.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre depuis 2000 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). En cohérence avec le CSLP, il a également élaboré à travers les Ministères en charge du développement rural (Agriculture, Ressources animales et Environnement), une Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en décembre 2003.

L'objectif de la SDR est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. Les besoins en statistiques agricoles en appui au suivi de la mise en œuvre de cette stratégie sont donc cruciaux.

La mise en œuvre de cette stratégie requiert des données statistiques fiables et actualisées sur les différents aspects du secteur agricole ; ce qui passe par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures impliquées dans les activités statistiques du secteur agricole.

Aussi, les objectifs de développement ne peuvent être atteints que dans la mesure où le Gouvernement a une connaissance réelle de la structure socioéconomique de l'Agriculture. Cette connaissance ne peut se faire qu'à travers la réalisation d'un Recensement Général de l'Agriculture (RGA).

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est une opération d'envergure nationale prévue pour être organisée tous les dix (10 ans) selon les recommandations de la FAO.

Le présent RGA 2006-2010 consécutif à la première Enquête Nationale de Statistiques Agricoles (ENSA) de 1993, vise entre autres les objectifs suivants :

- Etablir des référentiels permettant de mesurer la dynamique du monde rural ;
- Fournir des informations de base aux parties prenantes de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et des initiatives qui en découlent (plan d'actions système d'informations en matière de sécurité alimentaire, système d'alerte précoce, etc.) ;
- Elaborer des instruments de suivi et d'évaluation des projets et programmes ; procéder au calage des enquêtes saisonnières et enquêtes ad hoc ;
- Fournir les fondements aux révisions méthodologiques des futures enquêtes.

Le présent document qui fait la synthèse des résultats provisoires de la première phase du RGA est articulé autour des points suivants :

- Organisation technique du RGA
- Présentation des résultats de la première phase du RGA.

**ORGANISATION DU RECENSEMENT GENERAL
DE L'AGRICULTURE (RGA) 2006-2010**

I. ORGANISATION ET EXECUTION DU RGA

1.1. Les grandes phases du RGA 2006-2010

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2006-2010 est prévu pour se dérouler en trois (3) grandes phases :

- Une première phase qui porte sur l'énumération intégrale des exploitations agricoles
- Une deuxième phase qui constitue la base de sondage et la collecte des données détaillées sur le secteur agricole
- Une troisième phase sur la mise en place d'un système permanent de Statistique agropastorale.

1.1.1. Phase du recensement exhaustif des ménages agricoles

L'objectif de la phase 1 déjà réalisée était de recueillir les informations de base des exploitations agricoles aux fins de produire d'une part les données nécessaires pour caractériser l'agriculture, l'élevage et bien d'autres activités comme la pêche, la sylviculture et d'autre part, constituer les bases de sondage nécessaires à l'exécution des enquêtes modulaires et spécifiques de la seconde phase.

Cette phase 1 comprenait deux (2) modules :

- Le module 1 sur le recensement exhaustif des exploitations agricoles de type ménage. Il s'est déroulé sur tout le territoire national en tandem avec le RGPH et grâce à un questionnaire « module agricole » annexé au cahier de recensement du RGPH et administré au sein de chaque ménage du pays au cours du RGPH en décembre 2006.
- Le module 2 qui porte sur l'inventaire des exploitations agricoles de type individuel sur les sites de production des cultures irriguées (riziculture, maraîchage et autres cultures irriguées), de pêche et le recensement des grandes fermes agricoles. Cette opération s'est déroulée du 20 mars au 30 mai 2007 sur toute l'étendue du territoire.

1.1.2. Phase constitution des bases de sondage et collecte des données modulaires détaillées

L'objectif de cette deuxième phase du RGA est de recueillir des données structurelles sur les systèmes de production, les revenus des producteurs, les équipements, l'accès aux services d'appui aux producteurs.

Cette phase sera réalisée sur de gros échantillons organisés en six (6) modules issus du recensement des ménages et de l'inventaire des sites de production de la phase 1. Il s'agit des modules : pluviales, élevage, arboriculture, système irrigué (céréales irriguées et le maraîchage) et enfin la pêche.

1.1.3. Phase de mise en place d'un système permanent de statistique agrosylvopastorale

Le Système Permanent de Statistique Agrosylvopastorale (SPSA) qui sera mis en place devra permettre d'exécuter les enquêtes spécifiques.

1.2. Les étapes franchies

1.2.1. Activités préparatoires au RGA

Elles comprennent l'élaboration du document de projet, la réalisation d'actions de plaidoyer pour le financement du RGA, la mise en place du cadre institutionnel et l'élaboration des documents techniques du module agricole du RGPH.

1.2.1.1. Elaboration du document de projet

Un document de projet du Recensement général de l'Agriculture a été élaboré avec l'assistance technique de la FAO dans le cadre d'un Accord « fast-track » de projet de terrain UTF/BKF/046/BKF. Le plan de financement des activités prévoyait outre la contribution plus accrue de l'Etat burkinabè, celle des partenaires techniques et financier tels le Royaume du Danemark, la Banque Mondiale à travers le PDSSN (Projet d'Appui au Développement du Système Statistique National).

Le besoin de financement a été évalué à trois milliards trois cent quarante millions cinq cent sept mille (3 340 359 507) francs CFA répartie comme suit :

- 914 174 519 pour l'année 2006,
- 1 253 275 486 pour l'année 2007,
- 655 676 692 pour 2008,
- 321 916 066 en 2009 et
- 195 316 744 en 2010.

1.2.1.2. Actions d'organisation et de plaidoyer pour le financement du RGA

Dans le cadre des travaux préparatoires du RGA, un atelier national « producteurs et utilisateurs des statistiques agro-sylvo-pastorales » a été organisé en juin 2005 afin de recueillir les besoins des utilisateurs en informations statistiques à collecter.

Pour s'imprégner des expériences des pays de la sous région en matière de conduite des recensements de l'agriculture, un voyage d'études d'une durée d'une semaine environ a été réalisé au Niger par le Directeur Général et le Directeur des Statistiques Agricoles en avril 2006.

Aussi un document de plaidoyer a été élaboré en vue de convaincre les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à accompagner le Burkina Faso dans la réalisation du RGA.

Ainsi, entre février et mai 2006, des rencontres d'information sur le projet RGA auprès des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux ont été organisées et se sont soldées par une requête de financement du RGA adressées par le Ministre des Finances et du Budget aux bailleurs de fonds présents à Ouagadougou.

Des réunions d'information à l'intention des Secrétaires Généraux des ministères chargés du développement rural à savoir le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) et le Ministère des Ressources Animales (MRA) ont été organisées pour susciter leur forte implication dans la conduite des activités du RGA.

1.2.1.3. Mise en place du cadre institutionnel

Pour mener à bien le RGA, il était indispensable que soit mis en place un organe efficace à même de conduire à terme les objectifs qui ont été assignés au RGA. Le cadre institutionnel qui doit régir les activités du RGA prévoyait la mise en place d'organes nationaux et régionaux.

Les organes nationaux du RGA devront comprendre :

- Le Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture (BC/RGA) qui sera piloté par la DGPSA, organe d'exécution du projet
- La Commission Nationale de Supervision du Recensement Général de l'Agriculture (CNS/RGA) qui sera la structure politique de pilotage des opérations du recensement
- Le Comité Technique National du Recensement Général de l'Agriculture (CTN/RGA).

Quant aux organes régionaux et provinciaux du RGA, ils devront comprendre :

- Le Comité Technique Régional du Recensement Général de l'Agriculture (CTR/RGA)
- Le Comité Technique Provincial du Recensement de l'Agriculture (CTP/RGA).

Avant l'adoption du décret portant organisation de ce cadre institutionnel, un Comité d'Appui Technique (CAT) au BCRA a été mis en place. Il est composé de six (6) divisions techniques que sont, la division logistique, la division méthode, la division analyse, la division informatique, la division communication et la division finance et matériel.

Dans le souci d'intégrer toutes les structures intervenant dans le monde rural à l'exécution du RGA, le CAT a été élargi aux différents ministères. Il est composé de 46 cadres du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), du Ministère des Ressources Animales (MRA), du Ministère de la Promotion de la Femme (MPF), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), de l'Université de Ouagadougou (UO), de l'Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA) et de l'Université Polytechnique de BoBo (UPB). Pour rendre plus efficace le travail du BCRA les membres externes du CAT ont été, répartis entre les six (06) divisions techniques du RGA.

Notons que l'adoption du cadre institutionnel n'est intervenu qu'en septembre 2007 avec l'adoption du décret portant organisation du Recensement Général de l'Agriculture par le conseil des Ministres du 5 septembre 2007 (activité N°1 et 3 page 34).

1.2.1.4. Elaboration des documents techniques du module agricole du RGPH

En raison de l'arrimage entre le RGA et le RGPH, un questionnaire module agricole a été élaboré par la DGPSA pour être annexé à celui du RGPH de même que le manuel de l'agent recenseur. Par ailleurs, la DGPSA a participé à l'élaboration du questionnaire village qui a été renseigné lors de la cartographie qui est une phase préparatoire aux activités du RGPH.

Aussi le MAHRH a appuyé le dispositif du RGPH avec 350 agents pour servir de délégués communaux et avec 4 cadres de la DGPSA pour appuyer l'équipe nationale de supervision du RGPH. En outre la DGPSA s'est fortement impliqué dans la conduite des enquêtes pilotes.

Notons que le ministère a financé l'impression de 2.700.000 cartes de passage pour ce volet agricole pour permettre une bonne identification des ménages.

1.2.2. Les opérations communes réalisées dans le cadre du RGA

1.2.2.1. Mobilisation des financements et sensibilisation dans le cadre du RGA

En 2006 le gap financier pour couvrir le financement des activités du RGA était de 442 174 519 de FCFA. Mais avec la forte contribution de l'Etat et de ses partenaires tels la FAO, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le Royaume du Danemark le gap a été progressivement comblé pour permettre le démarrage des activités de terrain.

En effet, l'Etat du Burkina Faso a inscrit une ligne budgétaire de 500 millions Fcfa dans la loi de finance 2006 pour des raisons de gel budgétaire, seulement 250 millions ont pu être mobilisés pour la première année d'exécution du RGA.

Il faut également noter en mai 2006, l'inscription d'une ligne budgétaire de 700 millions dans la loi de finance 2007 au budget de l'Etat. Pour permettre une fluidité des engagements, une autorisation de gestion de ces fonds en régie a été obtenue et s'est concrétisé par l'approvisionnement de ce compte pour un montant de 16 millions en mars 2006.

En janvier 2007, 234 millions représentant le financement de l'Etat en 2006 et devant servir à la liquidation des acquisitions des marchés en appel d'offre du matériel lancés en 2006 ont été obtenus.

Il faut souligner aussi l'inscription d'une ligne budgétaire de 650 millions dans la loi de finance 2008.

Outre la forte contribution de l'Etat, il y'a également celle de ses partenaires.

Ainsi, la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Appui au Développement du Système Statistique National (PDSSN) a octroyé 250 millions de francs CFA pour le financement des enquêtes agricoles dont 200 millions alloués au RGA.

Le Royaume du Danemark à travers le PADDAB 2 a apporté un financement de 575 millions de francs CFA mobilisable de 2006 à 2011 pour les enquêtes agricoles dont le RGA..

L'organisation des activités de plaidoyer a permis l'obtention d'un accord pour une première rallonge financière d'un montant de 7 millions d'euros en 2008 dans le cadre de l'appui budgétaire de l'UE à l'Etat burkinabé conditionné par la réalisation du RGA. Une seconde rallonge a été obtenue dans le cadre toujours de l'appui budgétaire pour la période de 2009 et 2010. Les montants sont être précisés dans les conventions spécifiques sous forme de tranches variables et de tranches fixes.

A noter toujours en 2007 l'obtention de financement auprès de l'UE pour une assistance technique internationale d'appui à la préparation technique du RGA ;

Dans la même période, une convention de financement Etat burkinabé-FAO a été signée pour un montant de 283.000 USD pour appuyer techniquement la conduite des activités du RGA.

1.2.2.2. Mobilisation de la logistique et des ressources humaines

Pour ce qui est de ce volet, la Banque mondiale à travers le Projet de Développement du Système Statistique National (PDSSN) a offert en mai 2006 à la DGPSA, 2 véhicules 4x4 et 4 micro-ordinateurs.

Quant au PADDAB 2, il a fourni également en 2006 un (01) véhicule 4x4 et 4 micro-ordinateurs.

En outre, il a permis en janvier 2007, de renforcer l'équipe du Bureau Central du RGA par le recrutement d'un cadre supérieur statisticien et la mise à la disposition de fonctionnaires statisticiens composés d'un (01) cadre supérieur et de 19 cadres moyens de la statistique par le biais de l'INSD.

Pour rendre le dispositif terrain du RGA plus efficace, l'Etat a financé l'achat en décembre 2006 de 98 mobylettes, 500 vélos, et 4 véhicules. Des mobiliers de Bureau et des équipements d'archivage des questionnaires. Au cours de la même période, l'INSD a cédé 5 véhicules du RGPH 2006 à la DGPSA par le biais du parc automobile de l'Etat.

Après la désignation et la nomination des superviseurs régionaux et provinciaux du RGA, un test a permis le recrutement de 537 agents enquêteurs et de 100 contrôleurs toujours sur financement de l'Etat burkinabé.

Le MAHRH a financé l'impression des questionnaires et manuels du volet inventaire de la phase 1 et de l'enquête pilote de la phase 2 du RGA.

1.2.2.3. Renforcement des capacités du personnel commis au RGA

En vue de renforcer les capacités du personnel au niveau central et terrain, diverses formations et voyages d'études ont été menées. Il s'agit entre autres de :

- La réalisation de deux (2) voyages d'études. Le premier a été conduit par deux cadres de la division informatique du BCRA en Novembre 2006 au Mali pour renforcer leurs capacités en organisation informatique et traitement de données de Recensement. Le second quant à lui a concerné deux cadres de la division méthode du BCRA ; voyage effectué en **novembre 2006** au Mali en vue de renforcer leurs capacités en méthode statistiques et organisation de recensement.

Il faut noter la série des formations suivantes qui ont été réalisées :

- La formation en **novembre 2006** des Superviseurs Régionaux et Provinciaux du RGA sur l'organisation du RGA, les modalités de réception, d'empaquetage au niveau terrain des questionnaires du volet agricole du RGA annexé au questionnaire du RGPH ainsi que sur le plan d'acheminement et centralisation des questionnaires.
- La formation en **novembre 2006** dans les locaux de la DGPSA pendant deux (02) semaines de 15 cadres du BCRA en saisie et traitement de données d'enquêtes à l'aide du logiciel CSPRO. Cette formation a permis de renforcer l'équipe de traitement qui était en nombre très réduit (trois personnes) et qui ne permettait pas de supporter la charge de travail pour un RGA.
- La formation en **janvier 2007** de dix (10) cadres du BCRA en technique de levées de surfaces utilisant les appareils GPS. L'objectif étant à l'occasion du RGA, de remplacer par cette nouvelle technologie les méthodes actuelles de levées des parcelles dans les enquêtes agricoles utilisant en même temps plusieurs outils (Boussoles, Rubans métriques, Jalons).
- L'identification et la formation en **février 2007** de 165 agents de saisie sur le programme de saisie du module agricole du RGPH.
- La formation en **mars 2007** des formateurs et des agents recenseurs du RGA sur le questionnaire du volet inventaire intégral des sites de cultures irriguées, de pêche et des fermes modernes.
- La formation d'une durée de deux semaines en CSPRO en **mai 2007** de trois Adjoints Techniques de la Statistique (Division Informatique) et d'un ingénieur statisticien (Division méthode) dans les locaux de la DGPSA par le Consultant CTPD-FAO en informatique. Cette formation a été rendue nécessaire compte tenu de la surcharge de travail de la division informatique qui était en effectif réduit ; ce qui a permis ainsi d'augmenter le nombre de cadres de la division maîtrisant le logiciel de saisie et de réaliser dans les délais la conception des programmes de saisie et d'apurement du questionnaire de la phase inventaire.
- La formation en CSPRO d'environ deux semaines pour trois agents de la statistique et un Adjoint Technique de la Statistique (Division Informatique). Formation réalisée dans les locaux de la DGPSA par le Consultant CTPD-FAO en informatique en **août 2007**.
- La formation en SPSS d'une durée d'une semaine de deux Adjoints Techniques de la Statistique dans les locaux de la DGPSA, par le Consultant CTPD-FAO en informatique en **Août 2007**.

1.2.2.4. Collecte des données du module agricole du RGPH et de la phase inventaire

L'ensemble des activités de mobilisation des ressources financières et de renforcement des capacités des cadres de la DGPSA, a permis d'une part d'assurer la supervision du recensement exhaustif des exploitations agricoles de type ménage au cours de l'exécution du RGPH en décembre 2006 et d'impliquer fortement le personnel pressenti pour conduire le RGA.

D'autre part, le BCRA à travers la DGPSA a exécuté de mars à mai 2007 sur toute l'étendue du territoire, l'inventaire des exploitations agricoles de type individuel sur les sites de production des

cultures irriguées (riziculture, maraîchage et autres cultures irriguées), de pêche et le recensement des grandes fermes agricoles. Cette activité a mobilisé les ressources humaines suivantes : 537 enquêteurs, 100 Contrôleurs, 45 superviseurs provinciaux et 13 superviseurs régionaux.

1.2.3. Activités menées par les divisions techniques du RGA

De nombreux travaux ont été réalisés en amont et en aval des activités de conduite du RGA par l'ensemble des divisions techniques. La situation se présente comme suit par division technique :

1.2.3.1. Au niveau de la communication

Cette division a organisé avec le concours des membres des autres divisions techniques, le lancement officiel du projet RGA qui est intervenu en janvier 2007 à Gonsé dans la province du Bazèga sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de Hydraulique et des Ressources Halieutiques et de cinq (5) autres membres du Gouvernement, des premiers responsables de l'Union Européenne, de l'Ambassade du Danemark et de la représentation de la FAO au Burkina Faso.

Pour assurer une meilleure visibilité du RGA, il y a eu la diffusion de spots télé et radio dans toutes les provinces, la confection d'affiches (petits et grands formats) et de tee shirt ainsi que des gilets pour les agents enquêteurs et les contrôleurs. Il faut également noter l'organisation d'une conférence de presse sur le RGA dans une ferme moderne à Ziniaré et la diffusion d'un documentaire à mi-parcours du RGA sur les antennes de la télévision nationale.

1.2.3.2. Au niveau de la logistique

Elle a organisé la collecte des données sur les potentialités socio-économiques des villages à l'aide du « Questionnaire Villages » et contribué à la finalisation du questionnaire et du manuel du Module Agricole arrimé au RGPH 2006.

Elle a également organisé la centralisation des questionnaires remplis du module agricole du RGPH en janvier 2007. Entre Février et Mai 2007, la division a organisé la formation des agents enquêteurs de la phase inventaire suivi de la supervision de la collecte terrain de la phase inventaire et de la centralisation du questionnaire courant fin Mai.

1.2.3.3. Au niveau informatique

Il faut souligner la conception des programmes de saisie et l'organisation de la saisie proprement dite des données du questionnaire sur les potentialités socio-économiques des villages « Questionnaire Village », suivie de l'apurement des fichiers.

Ces mêmes travaux concernant l'enquête pilote du module agricole du RGPH et sa phase définitive réalisée en tandem avec le RGPH 2006 et ceux de la phase inventaire ont été exécutés et finalisés. L'ensemble de ces travaux réalisés se présentent comme suit :

- L'acquisition et l'installation du matériel d'archivage et des équipements informatiques de la salle de saisie (65 micro-ordinateurs) dans 4 grandes salles.
- L'identification et programmation du personnel de saisie du module agricole (165 agents)
- La centralisation et codification du questionnaire module agricole du RGPH.
- La saisie intégrale du questionnaire module agricole du RGPH en 90 jours.
- La constitution et apurement de premier niveau du fichier ménage.
- L'élaboration des programmes de saisie et de traitement de phase inventaire.
- La réalisation de la saisie intégrale en sept jours du questionnaire de la phase inventaire.

1.2.3.4. Au plan méthodologique

Les activités suivantes ont été réalisées :

- Elaboration du questionnaire sur les potentialités socio-économiques des villages « Questionnaire Village ».
- Organisation d'un atelier Utilisateur/Producteur pour la définition des besoins en données à collecter par le RGA.
- Elaboration du questionnaire du Module Agricole arrimé au RGPH 2006.
- Organisation et participation aux réunions du Comité d' Appui Technique au RGPH (CAT/RGPH 2006).
- Participation à la conduite de RGPH pilote incluant le module agricole (Division méthode et logistique)
- Finalisation du questionnaire et manuels du Module Agricole arrimé au RGPH (division méthode et analyse)

Le chronogramme des activités menées se présente de la façon suivante :

Octobre- à décembre 2006 :

- Mobilisation de 350 agents du MAHRH en appui au dispositif du RGPH et assurant les délégués communaux et formation de ces derniers (activité N°14 page 34).
- Mise à disposition de cartes de passage aux agents recenseurs et sur lesquels doivent être inscrites les nom, prénom, numéro de recensement, quartier, villages, département et province de chaque ménage recensé. Ces cartes remplies restent dans chaque ménage et doivent permettre de retrouver les exploitations agricoles de type ménage au cours de la seconde phase du RGA.
- Participation à la formation en cascade du personnel terrain du RGPH
- Intégration de 4 cadres de la DGPSA à l'équipe nationale de supervision du RGPH
- Mobilisation des superviseurs régionaux et provinciaux du RGA pour le recueil des fiches du module agricole du RGPH
- Elaboration de la méthodologie, des questionnaires et manuels du volet 2 de la phase 1 : inventaire des exploitations agricoles de type individuels sur les sites de cultures irriguées, de pêche et recensement des grandes fermes agricoles.

Janvier 2007 :

Evaluation en ateliers technique à Kaya du CAT élargi des premiers draft des questionnaires et manuels du volet 2 de la phase 1 (inventaire des sites). Cet atelier a permis de mettre en adéquation le contenu des questionnaires vis-à-vis du cahier de charge du RGA élaboré suite à l'atelier utilisateurs/producteurs de 2005.

Février à mai 2007 :

Il faut noter :

- La conduite de l'enquête pilote du volet inventaire. Elle a permis la finalisation et la validation des documents techniques (méthodologie, questionnaires et manuels) en atelier du CAT élargie.
- L'identification et la formation des formateurs impliquant les membres externes du CAT.
- L'élaboration des programmes d'apurement, traitement du fichier ménage du module agricole du RGPH.

Avril à juin 2007:

- Elaboration des plans de sondages modulaires et des premières versions de questionnaires de la seconde phase du RGA.
- Constitution du fichier des exploitations agricoles du Burkina Faso

Août 2007:

Elaboration des questionnaires et manuels de la seconde phase du RGA.

Septembre 2007:

Enquête pilote sur tous les modules de la seconde phase du RGA.

1.2.3.5. Au niveau de l'analyse

Janvier à juin 2007:

- Elaboration des plans de tabulation et d'analyse du fichier village, du fichier ménage agricole et des fichiers de la phase inventaire.
- Identification et formulation des termes de référence des thèmes d'analyses transversales en collaboration avec les services techniques du MAHRH, du MRA, du MECV et du MEF. Validation de l'ensemble des documents techniques d'analyse en atelier avec les membres du CAT élargie à Tenkodogo.
- Elaboration du programme de tabulation du module agricole.
- Edition des tableaux de résultats préliminaires du module agricole du RGPH.

Août 2007:

- Elaboration du programme de tabulation des modules de la phase inventaire du RGA.
- Edition des tableaux de résultats préliminaires du module inventaire du RGA.

1.3. Phases en cours et à venir du RGA

A l'issue de la fin des activités de collecte des données de la première phase du RGA, les activités ci-dessous sont en cours de réalisation ou sont programmées pour être exécutées suivant le chronogramme suivant :

1.3.1. De Septembre à décembre 2007 :

- ✓ Saisie et traitement des données de l'enquête pilote ;
- ✓ Atelier de validation des questionnaires de tous les modules ;
- ✓ Formation des enquêteurs sur le module cultures irriguées ;
- ✓ Début de l'enquête sur les cultures irriguées ;
- ✓ Formation des enquêteurs sur les différents modules du RGA ;
- ✓ Recensement des marchés des produits agrosylvo-pastoraux.

1.3.2. De Janvier à décembre 2008 :

- ✓ Analyse et publication des résultats de la phase 1 du RGA ;
- ✓ Enquête sur le module pêche ;
- ✓ Enquête sur le module arboriculture ;
- ✓ Enquête sur les cultures pluviales ;
- ✓ Enquête suivi des marchés agrosylvo-pastoraux.

1.3.3. De Janvier 2009 à août 2010 :

- ✓ Traitement, analyse et publication des résultats des différentes enquêtes modulaires (cultures irriguées, pêche, arboriculture, suivi des marchés) ;
- ✓ Enquêtes annuelles de conjoncture ;
- ✓ Elaborations des bilans alimentaires.

1.3.4. De Septembre à décembre 2010 :

- ✓ Poursuite du traitement, de l'analyse et de la publication des résultats des différentes enquêtes modulaires dont le module cultures pluviales ;
- ✓ Enquêtes annuelles de conjoncture ;
- ✓ Préparation de l'annuaire statistique ;
- ✓ Dissémination des résultats.

**PRESENTATION DES RESULTATS
PRELIMINAIRES DE LA PREMIERE PHASE**

II. PRESENTATION DES RESULTATS

2.1. Module agricole du RGA-RGPH 2006

2.1.1. Population et ménages agricoles

La définition du ménage agricole retenue est la suivante : « *Est considéré comme ménage agricole, tout ménage qui a déclaré pendant le RGPH-RGA 2006 pratiquer l'une au moins des activités suivantes : les cultures temporaires (pluviales, horticoles), l'élevage ou l'arboriculture fruitière* ».

Au 31 Décembre 2006, l'effectif des ménages agricoles au Burkina Faso est de 1 424 909 représentant 81,5% des ménages de type économique.

Le milieu rural renferme 85,4% des ménages agricoles contre 14,6% en milieu urbain.

Les hommes dirigent 91,3% des ménages agricoles et les femmes 8,7%.

Dans les régions du Centre Est, du Centre, du Centre Ouest, du Centre Sud, du Nord et du Sud Ouest, les ménages dirigés par des femmes ont une proportion qui dépasse la moyenne nationale (voir tableau 1).

Tableau 1 : Effectif des chefs de ménage selon le sexe et par région

REGIONS	Sexe du chef de ménage				Total du tableau	
	Homme		Femme		Effectif	% région
	Effectif	% région	Effectif	% région		
BOUCLE DU MOUHOUN	155 245	92,4%	12 773	7,6%	168 027	100,0%
CASCADES	40 541	92,3%	3 382	7,7%	43 923	100,0%
CENTRE	85 019	88,7%	10 879	11,3%	95 898	100,0%
CENTRE-EST	108 332	87,7%	15 126	12,3%	123 458	100,0%
CENTRE-NORD	116 045	93,1%	8 572	6,9%	124 618	100,0%
CENTRE-OUEST	111 321	89,6%	12 985	10,4%	124 306	100,0%
CENTRE-SUD	72 756	90,0%	8 126	10,0%	80 882	100,0%
EST	130 110	95,5%	6 202	4,5%	136 320	100,0%
HAUTS-BASSINS	126 419	92,6%	10 067	7,4%	136 492	100,0%
NORD	108 228	89,2%	13 121	10,8%	121 363	100,0%
PLATEAU CENTRAL	69 466	91,9%	6 133	8,1%	75 599	100,0%
SAHEL	110 493	92,9%	8 383	7,1%	118 887	100,0%
SUD-OUEST	66 687	88,8%	8 445	11,2%	75 136	100,0%
BURKINA	1 300 662	91,3%	124 194	8,7%	1 424 909	100,0%

La population des ménages agricoles est de 12 146 000 habitants, soit 87% de la population nationale.

En excluant les deux grandes villes (Ouaga et Bobo) et les dix villes moyennes (Ouagadougou, Tenkodogo, Koudougou, Dori, Kaya, Fada, Gaoua, Banfora, Pô, Dédougou), le nombre de ménages agricoles est de 1 291 889 soit 90,7%. La population agricole correspondante au 31 décembre 2006 est de 11 159 042, soit 81,3% de la population nationale.

La taille moyenne des ménages agricoles est de 9 personnes. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 45 ans.

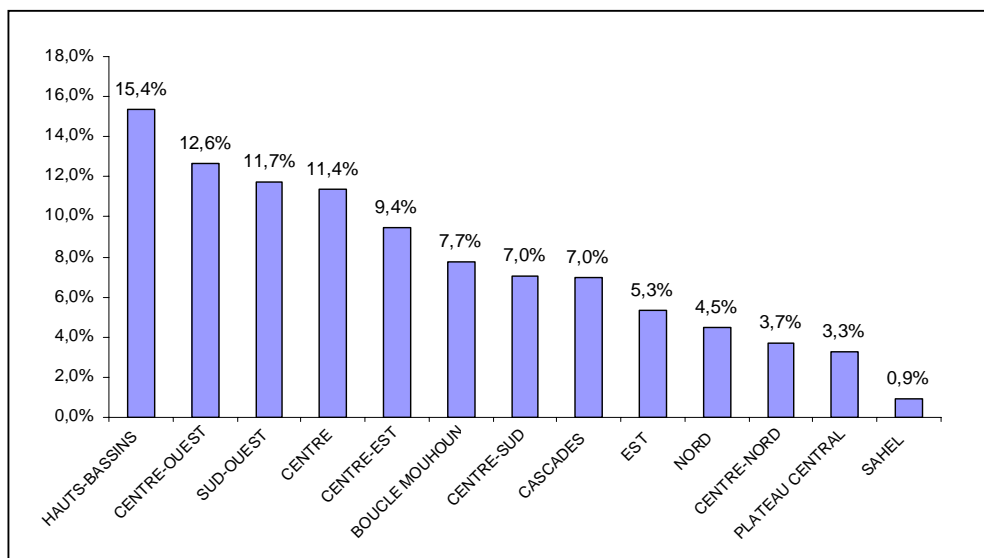
Tableau 2 : Taille moyenne et âge moyen des ménages agricoles

REGIONS	Taille moyenne	Age moyen
BOUCLE DU MOUHOUN	8	44
CASCADES	9	45
CENTRE	7	46
CENTRE-EST	9	46
CENTRE-NORD	9	46
CENTRE-OUEST	10	47
CENTRE-SUD	8	47
EST	9	43
HAUTS-BASSINS	8	44
NORD	9	48
PLATEAU CENTRAL	9	48
SAHEL	8	44
SUD-OUEST	8	46
BURKINA	9	45

2.1.2. Activités agricoles pratiquées

- Les cultures temporaires pluviales (mil, maïs, sorgho, riz, coton, arachide, sésame, tubercules, fabirama, souchet,...) sont de loin les plus répandues dans l'activité des ménages agricoles. En effet, au niveau national, 1 330 817 ménages agricoles, soit 93,4% pratiquent ces cultures.
- Les cultures temporaires de contre saison (cultures maraîchères, riz, maïs, manioc, patate, niébé) sont pratiquées par 162 542 ménages, soit 11,4% des ménages agricoles au niveau national. Les ménages qui pratiquent ces cultures sont les mêmes qui pratiquent les cultures temporaires pluviales.
- L'arboriculture fruitière occupe 27% des ménages agricoles au niveau national, avec une forte concentration dans les Cascades, le Sud Ouest, les Hauts Bassins, le Centre Ouest et le Centre Sud (Cf. graphique 1). Cette activité se pratique concomitamment avec les cultures temporaires pluviales.

Graphique 1 : Taux d'adoption de l'arboriculture par les ménages



- La pratique de l'élevage est constatée dans 81,6% des ménages agricoles, avec une concentration dans les régions de l'Est (90,1%), du Plateau Central (88,7%), du Sud Ouest (86,4%) et du Sahel (86%).
- La pêche est pratiquée par 30 073 ménages agricoles, avec une forte concentration dans les régions des Hauts bassins (3,3% des ménages agricoles), des Cascades (3,0%), du Centre ouest (3,1%), de la Boucle du Mouhoun (3,1%), de l'Est (2,5%) et du Sud Ouest (2,5%).
- La sylviculture occupe une part non négligeable de ménages agricoles. Elle est pratiquée par 679 614 ménages, soit 47,7% des ménages agricoles avec un fort taux de pratique dans le Centre Ouest (70%), le Sud Ouest (69,8%), les Cascades (68,2%) et la Boucle du Mouhoun (60%).

2.1.3. Spéculations produites

La pratique des cultures temporaires pluviales reste dominée par le mil (83,5% ménages agricoles), le sorgho blanc (71,4%), le sorgho rouge (53,7%), l'arachide (70,7%), le Niébé (59%) et le vaondzou (39,4%).

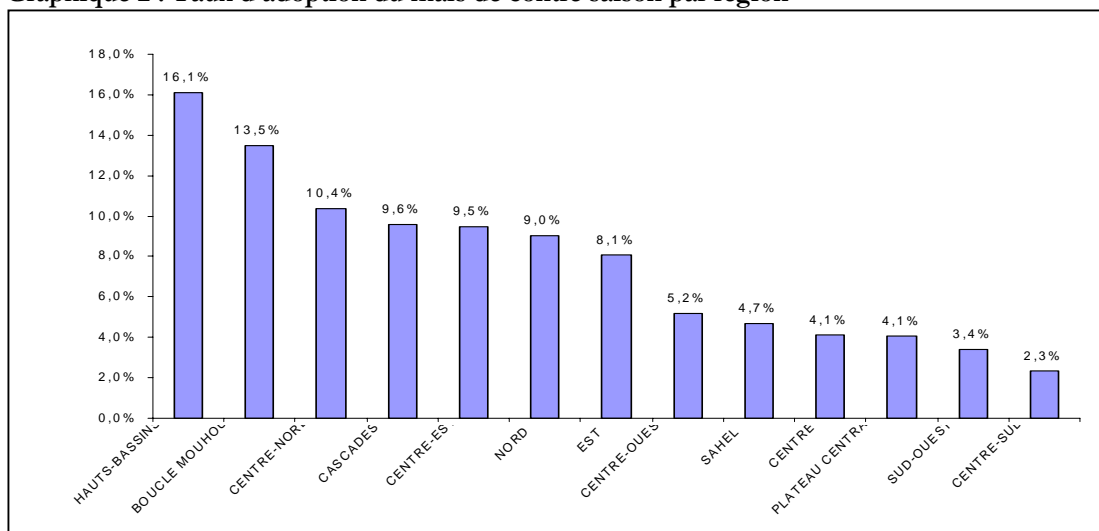
Le coton est pratiqué par 319 487 exploitations agricoles, soit 22,4%. Les taux de pratique les plus élevés se rencontrent dans les Hauts Bassins (52%), les Cascades (46,2%), la Boucle du Mouhoun (42,3%) et le Sud Ouest (30%).

L'arachide est Pratiquée, en saison sèche, par 0,3 % des ménages agricoles avec une concentration dans les régions du Centre-Est (0,7%), des Cascades (0,4%), des Hauts bassins (0,4%), et du Plateau Central (0,4%).

Le riz est pratiqué en saison pluvieuse par 281 842 ménages agricoles, soit 19,8% en haute terre, dans les bas fonds (non aménagés et aménagés) ainsi que sur les périmètres irrigués. En saison sèche, il est pratiqué par 8 806 exploitations agricoles, soit 0,6%.

Le maïs est pratiqué en saison pluvieuse par 78,4% des ménages agricoles. En saison sèche, 11 834 exploitations agricoles soit 0,8% des ménages pratiquent cette spéculation. Comme l'indique le graphique N° 2, les régions à fort taux de pratique de maïs en contre saison sont les Hauts Bassins, la Boucle du Mouhoun et le Centre Nord.

Graphique 2 : Taux d'adoption du maïs de contre saison par région



La culture du sésame est adoptée par 600 000 exploitations agricoles ; celle du niébé par 840 000 en saison pluvieuse contre 5 700 en saison sèche.

En saison sèche, le niébé est pratiqué par 0,4% des ménages avec une concentration dans le Centre-Est (0,9%), les Cascades (0,5%), le Plateau Central (0,5%). Dans les autres régions, le taux d'adoption est de 0,4%.

La patate est pratiquée par 7,5% des ménages agricoles en saison pluvieuse contre 0,4% en saison sèche.

Quant au manioc, il est pratiqué par 4% des ménages agricoles en saison pluvieuse, alors qu'en saison sèche, ce sont seulement 0,4% des ménages qui pratiquent cette culture.

Certaines cultures restent marginales et ne sont pratiquées qu'en saison pluvieuse. Ce sont : le fonio (5,5%), soja (9%) et l'igname (3,9%).

Le souchet est pratiqué par 1,7% des ménages agricoles. Les taux d'adoption les plus élevés se rencontrent dans les Cascades (5,2%) et le Sud Ouest (3%).

Le fabirama est pratiqué par 2% des ménages et les taux d'adoption les plus élevés se rencontrent au Centre Ouest et au Centre Sud.

Au niveau des **cultures horticoles** (cultures de légumes en saison sèche et pluvieuse), la pratique est importante pour les ménages agricoles et cette pratique est surtout tirée par la production, en saison pluvieuse, du gombo et de l'aubergine locale. Elles occupent plus de 57,8% des ménages, soit plus de 823 708 exploitations agricoles.

Les fleurs décoratives sont cultivées en saison pluvieuse par 25 232 ménages agricoles et essentiellement au Centre (7 247), dans les Hauts Bassins (5 067), au Centre Ouest (3 648), au Centre-Est (3 385) et dans la boucle du Mouhoun (1 894). En saison sèche, ils ne sont que 17 547 ménages agricoles à pratiquer cette activité.

La culture du tabac par contre occupe 7,8% des exploitations agricoles en saison pluvieuse contre seulement 0,7% en saison sèche.

L'aubergine locale est principalement pratiquée en saison pluvieuse avec 20% des exploitations agricoles. Il en est de même pour le gombo qui est pratiqué en saison pluvieuse par près de 56% des exploitations agricoles.

En excluant la pratique de ces deux spéculations en saison pluvieuse, le taux de pratique de l'horticulture est de 36,3%, soit 478 340 ménages dont au moins un des membres pratique l'activité (toutes saisons confondues). En saison sèche, ils ne sont plus que 145 195 ménages agricoles à pratiquer le maraîchage.

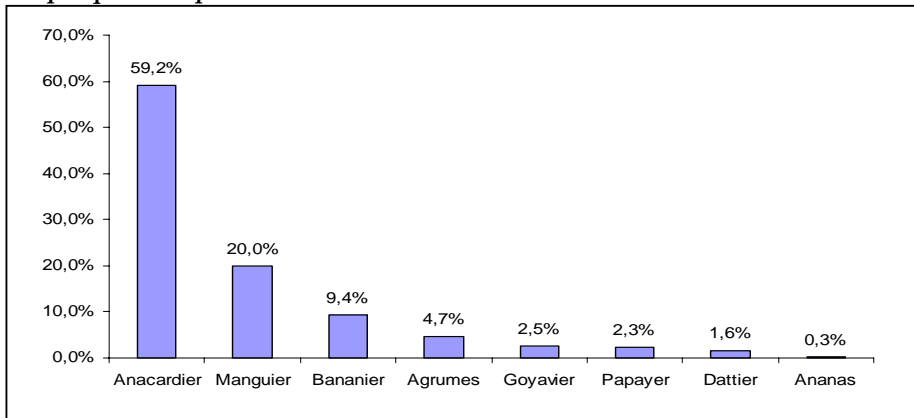
Le taux de pratique en saison sèche est dominé par :

- l'oignon avec 7% des exploitations avec les taux d'adoption les plus élevés dans les régions du Centre Est et du Centre Ouest.
- la tomate (5,1%) essentiellement au Centre Ouest, au Nord, au Plateau Central, dans les Hauts Bassins, au Centre Est et au Centre Nord.
- L'aubergine locale (4,6%) dominée par le Centre Ouest, le Gombo dominé par le Centre Ouest et les Hauts Bassins, le piment (3,5%) dominé par le Centre Ouest, le Centre Est et le Nord.

Les spéculations émergentes comme la fraise sont pratiquées par 0,2% des exploitations agricoles. Le melon est pratiqué par 39 352 ménages agricoles en saison pluvieuse contre 8 155 ménages agricoles qui la pratiquent en saison sèche. La pastèque est pratiquée par 71 257 ménages agricoles en saison pluvieuse contre 17 616 ménages en saison sèche.

Dans le domaine de l'arboriculture, la plupart des exploitations agricoles possèdent au moins un pied d'arbres fruitiers. Comme l'indique le graphique suivant, il ressort que l'anacardier est l'espèce la plus dominante (59,2% des plantations) suivis des manguiers (20%). Les exploitations d'anacardières ont plus de 10 pieds et sont détenues par 3,2% des exploitations agricoles.

Graphique 3: Répartition des arbres fruitiers



La plantation nationale d'anacarde est de 13 240 565 pieds. On dénombre 5 251 936 pieds de manguiier, 2 161 928 pieds de bananier, 1 115 494 pieds d'agrumes, 676 485 pieds de goyavier, 639 490 pieds de papayer, 336 205 pieds de dattier, 70 781 pieds d'ananas.

La pratique de la sylviculture est réalisée par 646 354 ménages agricoles qui pratiquent la cueillette du karité, 395 801 qui font la cueillette du néré, 352 564 ménages agricoles qui s'adonnent à la cueillette du tamarin, 94 271 ménages à la cueillette du bois destiné à la vente et 23 758 ménages agricoles exploitent des pépinières.

2.1.4. Equipements agricoles possédés par les ménages

Au niveau national, le taux de possession des équipements agricoles de traction (charrues et tracteurs) par les ménages est de 39%. En comparaison aux résultats de l'ENSA 93, ce taux d'équipement a évolué positivement de 12 points.

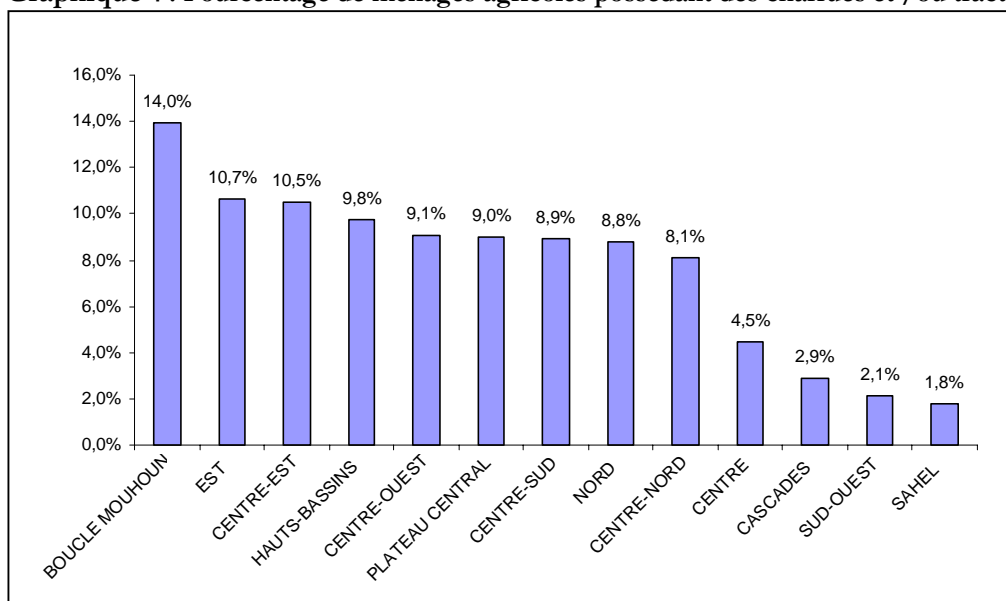
Tableau 3 : Répartition des ménages selon le taux de possession d'équipement de traction

REGIONS	Effectif	% dans la région
BOUCLE DU MOUHOUN	77 655	46,20%
CASCADES	16 051	36,50%
CENTRE	24 781	25,80%
CENTRE-EST	58 466	47,40%
CENTRE-NORD	44 938	36,10%
CENTRE-OUEST	50 598	40,70%
CENTRE-SUD	49 644	61,40%
EST	59 300	43,50%
HAUTS-BASSINS	54 349	39,80%
NORD	48 748	40,20%
PLATEAU CENTRAL	50 091	66,30%
SAHEL	10 017	8,40%
SUD-OUEST	11 704	15,60%
BURKINA FASO	556 342	39,00%

A la lecture du tableau précédent, il ressort que les régions à fort taux de possession d'équipement sont le Plateau Central (66,3%), le Centre Sud (61,4%), le Centre Est (47,4%) et la Boucle du Mouhoun (46,2%).

La contribution des régions par rapport aux taux de possession des équipements agricoles au niveau national est de 14% dans la Boucle du Mouhoun, 10,7% à l'Est, 10,5% au Centre Est et 9,8% dans les Hauts Bassins (Cf. graphique suivant).

Graphique 4 : Pourcentage de ménages agricoles possédant des charrues et /ou tracteurs par région



Le taux de possession des charrues par les ménages agricoles est de 38,9% au niveau national. Il est de 66,1% au Plateau Central, 61,3% au Centre Sud, 47,3% au Centre Est et 46,1% au Mouhoun.

Quant au tracteur, le taux de possession est de 0,4%, celui des motopompes 0,9% au niveau national. Le taux d'équipement en charrette est de 23,4% et 3,9% pour des équipements comme les ruches pour la production de miel.

2.1.5. Pratique de l'élevage

2.1.5.1. Caractéristiques des troupeaux des ménages agricoles

Au Burkina Faso, l'activité d'élevage est pratiquée par 1 162 749 ménages agricoles soit 81,6% de l'ensemble des ménages agricoles.

La répartition par région de ces ménages pratiquant l'élevage montre une concentration dans la Boucle du Mouhoun avec 137 843 ménages (soit 11% des ménages agricoles de la région), l'Est avec 122 856 ménages (soit 10,6%) et le Centre Nord avec 107 708 ménages (soit 9,3%).

Les régions ayant un faible effectif de ménages pratiquant l'élevage sont : les Cascades avec 33 944 (soit 2,9%), le Centre avec 48 122 soit (4,1%) et le Sud Ouest avec 64 947 ménages (soit 5,6%).

La taille des troupeaux varie suivant les espèces et se présente de la manière suivante :

Tableau 4: Répartition du troupeau (%) selon la taille du troupeau et l'espèce

ESPECES	TROUPEAUX		TOTAL		
	1 à 2 têtes	3 à 5 têtes	6 à 9 têtes	10 têtes et plus	
Bovin	7,3	10,7	8,1	73,9	100,0
Ovin/Caprin	2,3	9	11,11	77,6	100,0
Asin	59,9	28,3	6,8	5,0	100,0
Equin	60,8	9,9	5,9	23,4	100,0
Camelin	38,3	16,5	11,7	33,5	100,0
Porcin	14,1	27,0	21,2	37,7	100,0
Poules	0,8	4,5	5,8	88,9	100,0
Pintade	0,9	5,7	9,4	84,0	100,0
Canard	6,6	16,2	18,3	58,9	100,0
Dindon	11,4	20,0	18,8	49,8	100,0
Pigeon	2,4	8,3	12,7	76,5	100,0

	Traditionnel	Transhuman	Intensif	
Bovin	79,3	16,5	4,2	100,0
Ovin/Caprin	90,9	5,9	3,2	100,0
Asin	91,6	1,3	7,1	100,0
Equin	81,1	4,4	14,6	100,1
Camelin	91,7	4,5	3,8	100,0
Porcin	92,6		7,4	100,0
Poules	98,0		2,0	100,0
Pintade	98,5		1,5	100,0
Canard	96,6		3,4	100,0
Dindon	90,6		9,4	100,0
Pigeon	92,8		7,2	100,0

2.1.5.3. Les animaux de trait

Seulement 40,9% des ménages agricoles possèdent des animaux de trait, dont 96,7% des chefs de ménage sont des hommes et seulement 3,3% sont des femmes. Les régions à fort taux de ménages possédant des animaux de trait sont : la Boucle du Mouhoun avec 14,0%, le Centre Est avec 10,4% et l'Est avec 9,9%.

Les espèces animales utilisées pour la traction sont : l'âne utilisé par 28,8% des ménages agricoles, le bœuf par 25,9% des ménages, le cheval par 0,6% des ménages et le dromadaire par seulement 0,4% des ménages.

2.2. Inventaire des sites de cultures irriguées

2.2.1. Sites de production maraîchère

L'effectif des sites sur lesquels se réalise la production maraîchère est de 5 368 avec une superficie brute exploitable de plus de 35 944 ha.

La répartition des superficies par région montre que la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Plateau central, les Hauts Bassins et le Centre Ouest, sont les 5 principales régions qui détiennent les plus grandes superficies de cultures maraîchères.

Les exploitants maraîchers sont au nombre de 279 111 personnes dont 35,6% de femmes et répartis au sein des 145 195 ménages agricoles pratiquant le maraîchage en saison sèche. Comme le montre le tableau 5, on retrouve les principaux acteurs dans les régions du Centre Ouest (15,6%), du Plateau Central (12,4%), du Nord (12,3%) et du Centre Est (10,6%).

Tableau 6: Effectif des maraîchers et superficies des sites maraîchers

Effectif de maraîchers	Effectif des maraîchers (en% du total national)	Superficie	Superficie (en% du total national)	BOUCLE MOUHOUN
CASCADES	6 688	2,4%	1 046	2,9%
CENTRE	21 659	7,8%	2 254	6,3%
CENTRE EST	29 696	10,6%	2 678	7,5%
CENTRE NORD	25 776	9,2%	3 043	8,5%
CENTRE OUEST	43 483	15,6%	3 567	9,9%
CENTRE SUD	16 482	5,9%	2 250	6,3%
EST	12 241	4,4%	1 480	4,1%
HAUTS-BASSINS	17 491	6,3%	3 669	10,2%
NORD	34 380	12,3%	4 756	13,2%
PLATEAU CENTRAL	34 631	12,4%	4 092	11,4%
SAHEL	5 256	1,9%	649	1,8%
SUD OUEST	9 429	3,4%	1 243	3,5%
BURKINA FASO	279 111	100,0%	35 944	100,0%

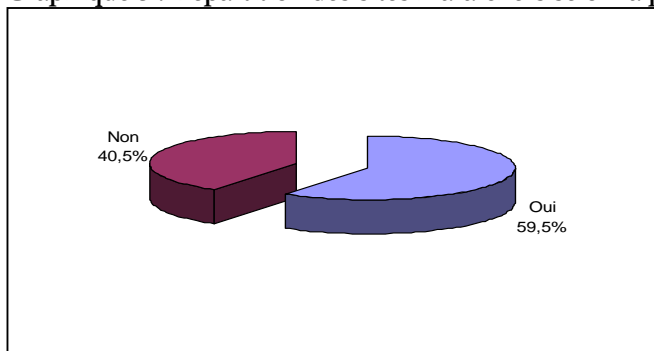
Plus de 88% des sites sont des sites permanents, c'est-à-dire exploités de façon régulière au cours des cinq dernières années consécutives ou depuis l'année de mise en exploitation du site.

La pratique du maraîchage reste encore traditionnelle. En effet, plus de 43 % de l'eau utilisée pour le maraîchage provient des puits traditionnels. L'usage de ces puits est beaucoup plus poussé dans les régions du Centre Ouest, des Hauts Bassins, de la boucle du Mouhoun et du Centre Sud.

La seconde phase du RGA permettra d'évaluer la superficie effectivement occupée par les cultures. Mais déjà, avec les enquêtes annuelles de suivi des productions maraîchères, on peut s'attendre à moins de 25% des superficies occupées par les cultures

La disponibilité d'une source d'eau permanente est un facteur déterminant dans la pratique maraîchère. Au niveau national, 59,5 % des sites maraîchers disposent d'une source d'eau permanente (Cf. graphique 5), c'est-à-dire des sites dont l'eau de la principale source est disponible durant la campagne maraîchère.

Graphique 5 : Répartition des sites maraîchers selon la permanence de la source d'eau



La proportion de sites n'ayant pas une source d'eau permanente reste importante. Au Centre, au Centre Sud, au Plateau Central et au Sahel, plus de la moitié des sites ne disposent pas d'une source d'eau permanente pour le maraîchage.

Les sites maraîchers restent dominés par des exploitants individuels, c'est-à-dire ceux disposant de leurs propres moyens de production sans aucun lien avec les autres exploitants. Les autres modes d'organisation (groupement, coopérative...) restent peu répandus dans cette branche d'activité. En effet, hormis le Sahel, le Centre Sud, l'Est, le Centre Nord et le Centre Est où plus de 15% des sites sont exploités par des groupements (toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale en vue de la gestion d'intérêts communs), les sites sont essentiellement l'objet d'une exploitation individuelle.

Les sites du Plateau Central et du Centre sont les plus équipés en motopompes individuelles avec respectivement 21% et 14,9% de l'ensemble des motopompes (Cf. Tableau 6)

Tableau 7: Répartition des motopompes dans les sites maraîchers

Régions	Nombre de motopompes fonctionnelles collectives		Nombre de motopompes fonctionnelles individuelles	
	Total	% National	Total	% National
BOUCLE DU MOUHOUN	120	12,2%	355	5,0%
CASCADES	47	4,8%	490	6,9%
CENTRE	37	3,8%	1 050	14,9%
CENTRE EST	32	3,3%	103	1,5%
CENTRE NORD	239	24,4%	872	12,3%
CENTRE OUEST	44	4,5%	142	2,0%
CENTRE SUD	48	4,9%	690	9,8%
EST	100	10,2%	255	3,6%
HAUTS-BASSINS	54	5,5%	966	13,7%
NORD	146	14,9%	512	7,3%
PLATEAU CENTRAL	78	8,0%	1 484	21,0%
SAHEL	30	3,1%	60	0,8%
SUD OUEST	5	0,5%	82	1,2%
BURKINA FASO	980	100,0%	7 061	100,0%

L'exhaure de l'eau (la manière dont l'eau est prise à la source) reste manuelle. Dans près de 77% des sites, c'est de façon manuelle que les maraîchers font parvenir l'eau de la source d'eau à l'exploitation.

Le constat est le même dans presque toutes les régions du pays. Le caractère traditionnel du maraîchage apparaît ainsi à travers ces pratiques.

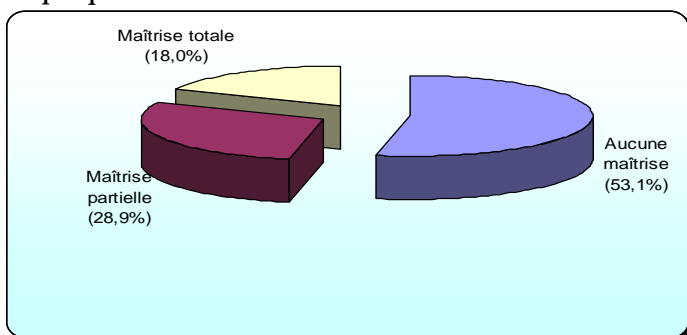
Pour ce qui est de l'encadrement technique, on constate que plus de 60% des sites sont encadrés et ce sont les sites du Centre Ouest, du Centre Sud, du Sahel et du Nord qui bénéficient de plus d'encadrement. Dans ces zones, plus de 70% des sites sont encadrés.

Aucune redevance (montant en espèce versée par un exploitant agricole pour l'utilisation d'infrastructures ou de services communs mis à disposition par une structure d'aménagement sans distinction de statut) n'est payée dans la majorité des sites maraîchers (85,5% des sites).

Comme l'illustre le graphique 6, la maîtrise de l'eau demeure un défi majeur pour le maraîchage. En effet, dans l'ensemble, on note qu'il n'y a aucune maîtrise de l'eau dans plus de 53% des sites.

Les régions du Sud Ouest, du Centre Ouest, du Centre Sud, de l'Est et du Sahel ont une faible maîtrise de l'eau avec plus de 80% des sites qui sont dans cette situation.

Graphique 6: Niveau de maîtrise de l'eau sur les sites maraîchers



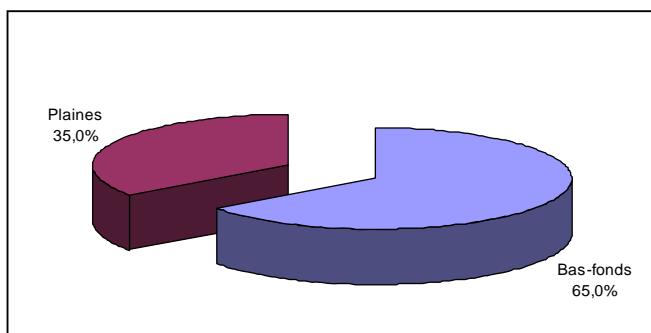
2.2.2. Sites de riziculture irriguée

On dénombre 1072 sites rizicoles dont 83,7% de bas-fonds et 16,3 de plaines (Cf. tableau 7). Les bas-fonds sont des zones aménagées sommairement ou non où l'on pratique la riziculture seulement en saison hivernale. Les plaines sont les zones bien aménagées avec des canaux d'irrigation où l'on pratique la riziculture en saison pluvieuse et/ou en saison sèche. La répartition de ces sites par région montre également une prédominance des bas-fonds sur les plaines dans toutes les régions, avec une proportion de bas-fonds atteignant 90% dans le Centre Sud.

Tableau 8: Répartition des sites rizicoles par région et selon leur nature

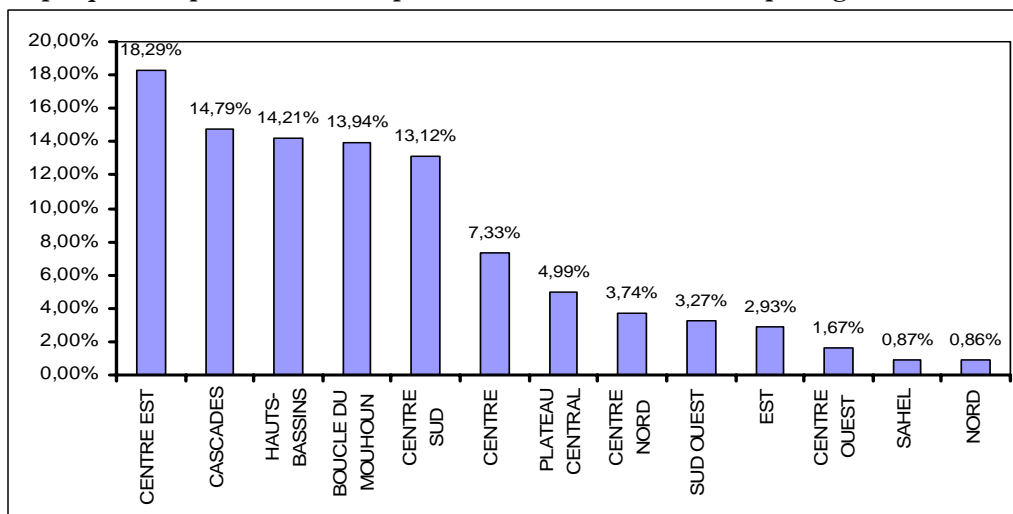
Régions	Effectif des sites de type plaine	Effectif sites de type bas-fonds	Effectif total des sites
BOUCLE DU MOUHOUN	34	77	111
CASCADES	6	32	38
CENTRE	5	12	17
CENTRE EST	31	93	124
CENTRE NORD	10	34	44
CENTRE OUEST	7	20	27
CENTRE SUD	25	429	454
EST	13	44	57
HAUTS-BASSINS	5	41	46
NORD	0	9	9
PLATEAU CENTRAL	26	45	71
SAHEL	4	22	26
SUD OUEST	9	39	48
BURKINA FASO	175	897	1 072

La superficie brute des bas-fonds aménagés est de 20 000 ha, tandis que celle des plaines est de 10 000 ha. L'essentiel de ces superficies aménagées est constitué de bas-fonds qui représentent environ 65% des superficies totales aménagées (voir graphique 7).

Graphique 7 : Répartition des superficies aménagées selon le type d'aménagement

La superficie totale des sites est inégalement répartie sur les treize régions du pays. Le graphique 8 illustre bien cette réalité. Le Centre Est, les Cascades, les Hauts Bassins, la Boucle du Mouhoun et le Centre Sud sont les cinq régions ayant les plus grandes superficies aménagées. La région du Nord reste la région la moins importante en matière de superficie brute.

Graphique 8: Répartition de la superficie brute des sites rizicoles par région



L'effectif des exploitants rizicoles est de 89 620 personnes dont 75,3% sont des exploitants de bas-fonds aménagés et 24,7% des exploitants de plaines aménagées.

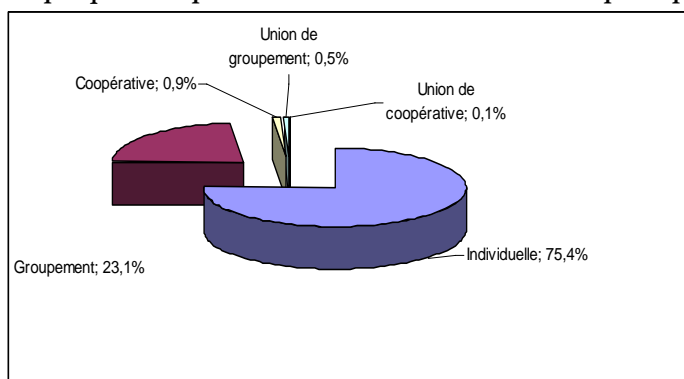
Sur les plaines aménagées, les femmes représentent 28,7% des exploitants alors qu'au niveau des bas-fonds aménagés, elles atteignent 45,9% des exploitants (voir tableau 8 pour plus de détails).

Tableau 9: Répartition des exploitants rizicoles par type d'aménagement et selon le sexe

Type	Exploitants		TOTAL
	Hommes	Femmes	
Plaines aménagées	71,3%	28,7%	24,7%
Bas-fonds aménagés	54,1%	45,9%	75,3%
TOTAL	58,3%	41,7%	100,0%

Les sites rizicoles du pays sont en grande partie exploités par des exploitants individuels qui représentent plus des trois quart (75%) de l'effectif total des exploitants. Comme l'indique le graphique 9, les exploitations rizicoles organisées en groupement sont peu fréquentes mais sont plus importantes que les coopératives, les unions de groupements et les unions de coopératives.

Graphique 9: Répartition des sites rizicoles selon le principal mode d'organisation



2.2.3. Sites de production des autres cultures irriguées

Les sites de production des autres cultures irriguées sont des sites sur lesquels sont produites les cultures autres que les cultures maraîchères et le riz. Il s'agit entre autre des sites de productions irriguées de maïs, de niébé, de manioc, de patate et bien d'autres arbres fruitiers comme les papayers.

L'inventaire des sites des autres cultures irriguées a permis de dénombrer 1 468 sites exploités par 42 000 personnes dont 28,3% de femmes. C'est sur les sites des régions du Centre Est et du Centre Sud que l'on rencontre plus de femmes pratiquant ce type de cultures. Ces deux régions demeurent les grandes pourvoyeuses d'emplois en matière de pratique d'autres cultures irriguées (Cf. tableau 9 pour de plus amples informations)

Tableau 10: Répartition des exploitants des autres cultures irriguées par sexe et par région

REGIONS	Effectif des exploitants hommes	Effectif des exploitants femmes
BOUCLE MOUHOUN	2 947	875
CASCADES	2 605	1 038
CENTRE	1 290	330
CENTRE EST	3 729	2 980
CENTRE NORD	499	396
CENTRE OUEST	1 386	585
CENTRE SUD	4 787	2 443
EST	3 621	1 070
HAUTS-BASSINS	5 210	509
NORD	635	581
PLATEAU CENTRAL	1 539	467
SAHEL	649	385
SUD OUEST	1 366	268
BURKINA FASO	30 263	11 927

La superficie brute consacrée aux autres cultures irriguées est de 10 000 ha. Cette superficie est inégalement répartie sur le territoire national, en témoignent les chiffres du tableau 10. En effet, les plus grandes superficies sont enregistrées dans les régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun.

Tableau 11: Répartition des superficies des autres cultures irriguées par région

REGION	Superficie en Ha	Superficie en %
BOUCLE MOUHOUN	2 064	20,3%
CASCADES	749	7,4%
CENTRE	580	5,7%
CENTRE EST	820	8,1%
CENTRE NORD	93	0,9%
CENTRE OUEST	329	3,2%
CENTRE SUD	1 029	10,1%
EST	847	8,3%
HAUTS-BASSINS	2 673	26,3%
NORD	100	1,0%
PLATEAU CENTRAL	274	2,7%
SAHEL	202	2,0%
SUD OUEST	420	4,1%
BURKINA FASO	10 180	100,0%

La majeure partie des sites (soit 92,7%) est exploitée de façon permanente. Tout comme dans les autres filières agricoles, les autres cultures irriguées sont pratiquées par des exploitants individuels qui représentent 83,2% de l'ensemble des exploitants.

Sur l'ensemble des motopompes utilisées sur les sites, 91% appartiennent à des individus contre 9% qui sont collectifs. L'utilisation des motopompes collectives est beaucoup plus importante sur les sites des régions des Cascades, de l'Est, des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun. Quant aux motopompes individuelles, elles sont plus nombreuses dans les régions des hauts Bassins, du Centre Est et du Centre (pour plus de détails, se référer au tableau 11).

Tableau 12: Répartition des motopompes individuelles et collectives des sites des autres cultures irriguées par région

REGION	Répartition des motopompes			
	Collectives		Individuelles	
BOUCLE DU MOUHOUN	40	12,3%	137	4,2%
CASCADES	56	17,2%	312	9,5%
CENTRE	6	1,8%	509	15,6%
CENTRE EST	23	7,1%	564	17,3%
CENTRE NORD	10	3,1%	39	1,2%
CENTRE OUEST	21	6,5%	63	1,9%
CENTRE SUD	27	8,3%	168	5,1%
EST	57	17,5%	163	5,0%
HAUTS-BASSINS	52	16,0%	965	29,5%
NORD	4	1,2%	40	1,2%
PLATEAU CENTRAL	10	3,1%	201	6,2%
SAHEL	11	3,4%	37	1,1%
SUD OUEST	8	2,5%	70	2,1%
BURKINA	325	100,0%	3 268	100,0%

L'exhaure de l'eau sur la plupart des sites se fait de façon manuelle (54,1%) et sur la plupart de ces sites (56,2 %), les exploitants ne bénéficient pas d'encadrement.

2.3. Inventaire des exploitations modernes

On entend par exploitation moderne, une exploitation disposant d'un minimum d'investissements (infrastructures et équipements) et d'employés salariés où sont appliquées les techniques modernes de production permettant d'avoir des rendements au dessus de la moyenne. La production est principalement destinée à la commercialisation.

Sur le territoire national, l'effectif des exploitations modernes est de 576. Ces exploitations sont en proportion plus importante dans deux (02) régions : il s'agit du Centre avec 30,7% des exploitations et de la Boucle du Mouhoun avec 25,9% des exploitations modernes (Cf. tableau 12).

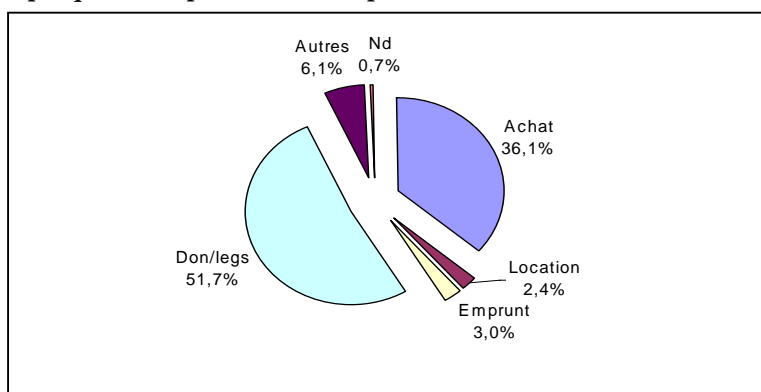
Tableau 13: Effectifs et superficies des sites exploitations modernes par région

Régions	Effectif des sites	% Superficies
BOUCLE DU MOUHOUN	149	29,82%
CASCADES	29	0,91%
CENTRE	177	7,49%
CENTRE EST	11	0,19%
CENTRE NORD	3	0,05%
CENTRE OUEST	23	3,03%
CENTRE SUD	45	12,02%
EST	17	25,22%
HAUTS-BASSINS	49	6,10%
NORD	9	0,05%
PLATEAU CENTRAL	49	2,38%
SAHEL	8	12,66%
SUD OUEST	7	0,09%
BURKINA	576	100%

La superficie brute des exploitations modernes est de 130 281 ha. Les exploitations ayant une taille de plus de six (06) hectares représentent 58,3% de l'effectif total des exploitations modernes.

Il faut noter que la plupart des terres des exploitations modernes ont été acquises par don / héritage ou bien ont fait l'objet d'achat. Comme le montre le graphique 10, 51,7% des terres de ces exploitations modernes sont acquises par don ou legs et 36,1% des terres exploitées sont achetées. Dans certaines régions comme le Centre, le Nord et les Hauts Bassins, plus de 50% des terres ont été acquises par achat.

Graphique 10: Répartition des exploitations modernes suivant le mode d'acquisition



La production animale est la principale activité pratiquée sur ces exploitations modernes. Au plan national, on dénombre 289 fermes d'élevages modernes représentant environ 50,2% des exploitations modernes.

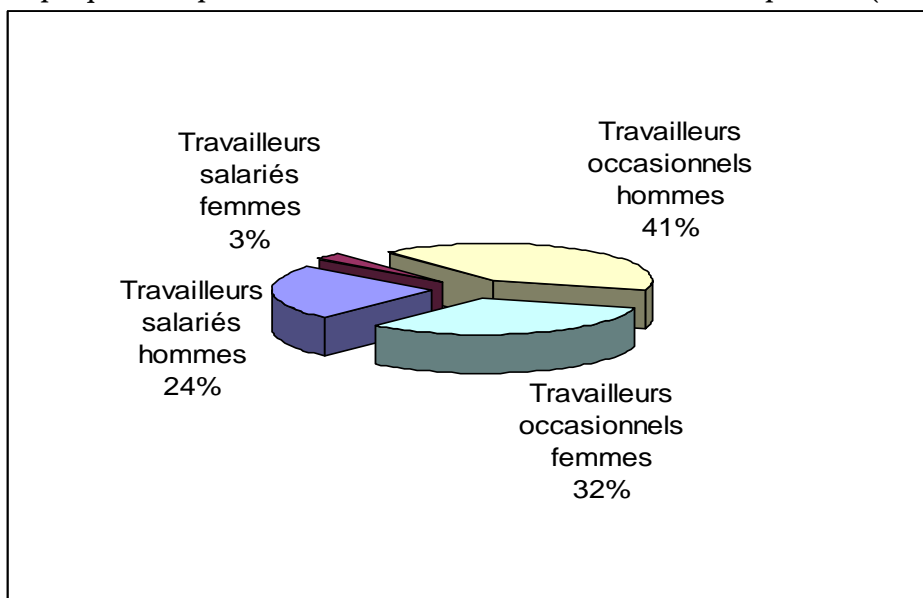
La seconde activité est la production végétale qui occupe 42,9% des terres exploitées.

Ces exploitations emploient une main d'œuvre importante estimée à 8 138 travailleurs répartis de la façon suivante : 41% des hommes sont des travailleurs occasionnels et 32% sont des femmes. Les salariés sont constitués de 24% d'hommes et 3% de femmes.

Les travailleurs salariés permanents employés sont de 2 185 dont 10,2% sont des femmes.

Quant aux travailleurs occasionnels, ils sont 5 953 et on compte parmi eux 44,2% de femmes.

Graphique 11: Répartition des travailleurs salariés et occasionnels par sexe (données nationales)



En somme, il faut retenir que la main d'œuvre est essentiellement occasionnelle sur les exploitations modernes car sur un effectif de 8138 travailleurs, 73,2% sont occasionnels contre seulement 26,8 % de travailleurs salariés permanents.

Une des caractéristiques des exploitations modernes est le mode de gestion de l'exploitation par la tenue d'une comptabilité. Au niveau national, la plupart des exploitations tiennent régulièrement une comptabilité (55,6% des exploitations).

En général, les exploitations sont de type individuel (65,6%), familial (17,2%) ou collectif (10,1%).

Les exploitations de types publics ou de sociétés représentent seulement 5,9% de l'effectif. Les exploitations de propriété publique se rencontrent surtout au Sahel, avec 37,5% des exploitations de la zone.

La répartition des exploitations modernes selon la sécurité foncière montre que seulement 1,7% de l'effectif national des exploitations modernes possèdent un bail. Celles possédant un titre foncier n'excèdent guère les 12,5%, tandis que les exploitations ne possédant pas de permis d'exploitations représentent une proportion de 72,7%. Le bornage est fait dans près de 38,9% des grandes exploitations et celles dont le propriétaire possède un procès verbal représentent 30,6% (Cf. Tableau 13).

Tableau 14: Répartition des exploitations (en %) selon le type de sécurisation foncière

REGIONS	Possession de bail	Possession de titre foncier	Possession de permis d'exploitation	Bornage d'exploitation	Propriétaires terriens	Possession de procès verbal	Autre
BOUCLE DU MOUHOUN	0,7%	3,4%	8,1%	7,4%	6,0%	59,7%	0,7%
CASCADES	6,9%	0%	3,4%	6,9%	31,0%	13,8%	3,4%
CENTRE	1,7%	16,9%	33,3%	52,0%	23,7%	29,9%	0,6%
CENTRE EST	9,1%	27,3%	18,2%	54,5%	18,2%	9,1%	9,1%
CENTRE NORD	0%	33,3%	33,3%	66,7%	33,3%	0%	0%
CENTRE OUEST	4,3%	8,7%	26,1%	43,5%	60,9%	4,3%	0%
CENTRE SUD	0%	22,2%	42,2%	48,9%	33,3%	28,9%	0%
EST	0%	11,8%	35,3%	41,2%	23,5%	5,9%	5,9%
HAUTS-BASSINS	4,1%	22,4%	53,1%	65,3%	34,7%	12,2%	2,0%
NORD	0%	0%	33,3%	66,7%	22,2%	0%	11,1%
PLATEAU CENTRAL	0%	12,2%	40,8%	61,2%	12,2%	14,3%	0%
SAHEL	0%	12,5%	12,5%	50,0%	0%	12,5%	12,5%
SUD OUEST	0%	14,3%	14,3%	0%	28,6%	0%	0%
BURKINA FASO	1,7%	12,5%	27,3%	38,9%	21,4%	30,6%	1,4%

2.4. Inventaires des sites de pêche

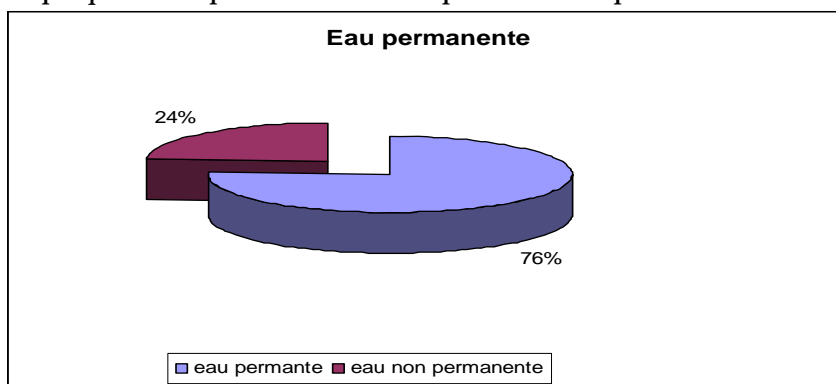
2.4.1. Caractéristiques générales des sites de pêche

➤ Répartition des sites selon la permanence de l'eau

Les résultats de l'inventaire des sites de pêche ont donné, au niveau national, un effectif de 652 sites.

La permanence de l'eau constitue un facteur déterminant pour la pratique de l'activité de pêche sur ces sites. Comme on peut le lire sur le graphique 12, les sites de pêche à eau permanente représentent 76% de l'effectif total des sites.

Graphique 12: Proportion des sites de pêche selon la permanence de l'eau



Les régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun abritent la majorité des sites à eau permanente. La Boucle du Mouhoun détient la plus forte proportion avec 15,1%, suivie de l'Est avec 13,9% des sites. Les régions du Nord et du Centre Est détiennent respectivement 0,2% et 4,6% des sites de pêche à eau permanente. Les autres régions enregistrent une proportion de l'ordre de 5,4% à 9,7%.

Il faut signaler que la Boucle du Mouhoun, l'Est, le Centre Ouest, le Sahel et le Plateau Central détiennent 54,75% des sites de pêche pour l'ensemble du pays. Le tableau 14 donne la répartition des sites selon la permanence de l'eau.

Tableau 15: Répartition des sites selon la permanence de l'eau par région

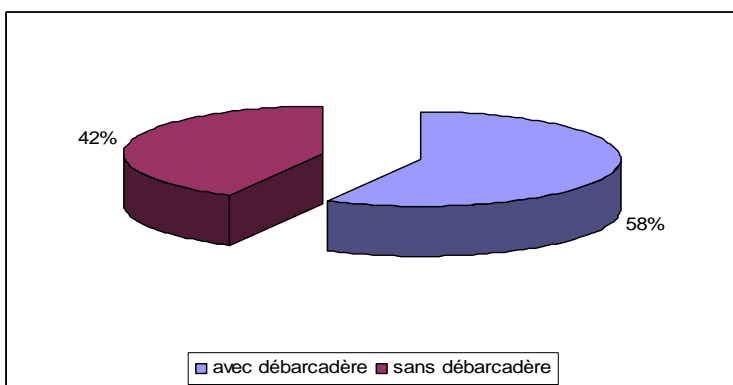
Région	Nombre total de sites	Sites à eau permanente	
		Effectif	% National
BOUCLE MOUHOUN	84	75	15,1
CASCADES	45	38	7,6
CENTRE	34	27	5,4
CENTRE EST	28	23	4,6
CENTRE NORD	55	42	8,5
CENTRE OUEST	68	35	7,0
CENTRE SUD	33	29	5,8
EST	76	69	13,9
HAUTS BASSINS	56	48	9,7
NORD	4	1	0,2
PLATEAU CENTRAL	63	33	6,6
SAHEL	66	40	8,0
SUD OUEST	40	37	7,4
BURKINA	652	497	100,0

➤ **Répartition des sites selon le nombre de débarcadères**

Le débarcadère dans le sens de l'aménagement d'une pêcherie, est le lieu en bordure de l'eau où les produits capturés (poissons, crevettes, grenouilles, etc.) sont débarqués juste après la sortie de l'eau pour y être pesés et /ou subir la manutention avant d'être acheminés sur le marché.

Sur le territoire national, le nombre de sites disposant de débarcadères s'élève à 377, soit 58% de l'ensemble des sites (Cf. graphique 13).

Graphique 13: Proportion des sites de pêche selon la présence de débarcadères



La région de l'Est enregistre 17,00 % des sites disposant de débarcadères, les Hauts Bassins 14,3 %, la Boucle du Mouhoun 13,8 %, le Centre 13,0 % et le Plateau Central 11,7 %. Les régions des Cascades, du Sahel, du Nord et du Centre Ouest enregistrent de faibles proportions : 0,5% dans les Cascades, 0,8 % au Sahel et au Nord et 2,4 % au Centre Ouest.

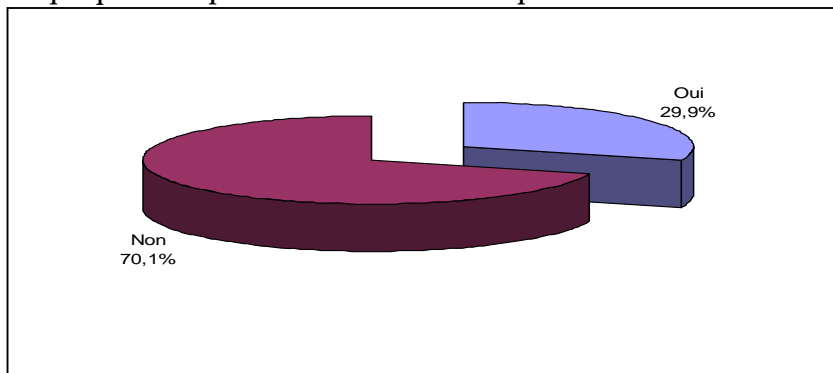
➤ **Répartition des sites de pêche selon le nombre de centres de pesée**

Les centres de pesée au niveau des sites de pêche sont indispensables à l'évaluation et au contrôle des captures. Leur présence n'est pas répandue sur les sites. En effet, comme le montre le graphique 14, il existe seulement 29,9% des sites au niveau national qui disposent de centre de pesée.

La région de l'Est occupe la majorité des sites ayant un centre de pesée avec 19 %, suivie de la Boucle du Mouhoun avec 13,8 %, du Sahel avec 10,8 % et du Centre Est avec 10,3 %. Dans les autres régions,

la proportion de centres de pesée sur les sites varie de 9,7% pour le Centre Sud à 4,1% pour les régions du Centre et des Cascades.

Graphique 14: Répartition des sites selon la présence ou non de centre de pesée



2.4.2. Caractéristiques des pêcheurs

L'effectif des pêcheurs est de 30 902 dont 94,9% de nationaux et 5,1% d'étrangers. Ces pêcheurs sont répartis dans les 30 073 ménages agricoles précédemment déterminés et sont fortement concentrés dans les régions du Centre Ouest, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et du Plateau Central.

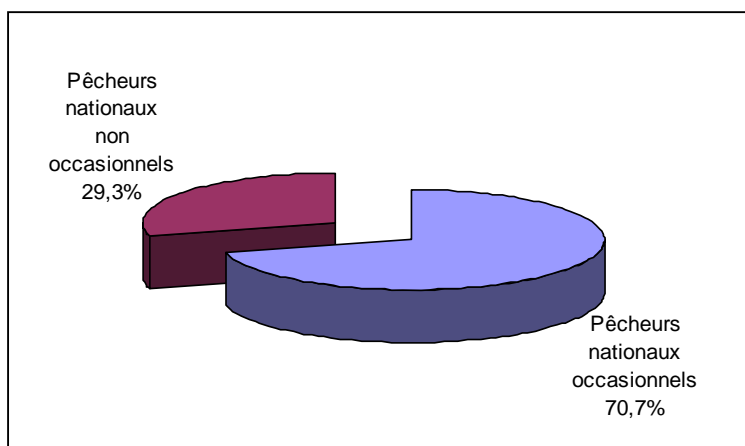
Selon le niveau de maîtrise ou de professionnalisme, on distingue les pêcheurs occasionnels (toute personne sans distinction de statut qui pratique de façon opportuniste la pêche) et les pêcheurs non occasionnels ou professionnels (personne dont l'activité principale est la pêche et qui tire ses revenus financiers quasi exclusivement de cette activité). Au niveau national, les pêcheurs occasionnels représentent 68,7% contre 31,3% de professionnels.

Tableau 16 : Répartition des pêcheurs (nationaux et non nationaux) selon le niveau de professionnalisme

REGION	Pêcheurs occasionnels		Pêcheurs non occasionnels		TOTAL	
	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne
BOUCLE DU MOUHOUN	3 073	72,6%	1 157	27,4%	4 230	100,0%
CASCADES	580	63,7%	331	36,3%	911	100,0%
CENTRE	702	42,2%	962	57,8%	1 664	100,0%
CENTRE EST	615	35,9%	1 097	64,1%	1 712	100,0%
CENTRE NORD	1 590	60,1%	1 055	39,9%	2 645	100,0%
CENTRE OUEST	4 802	96,7%	166	3,3%	4 968	100,0%
CENTRE SUD	413	57,4%	306	42,6%	719	100,0%
EST	2 809	66,8%	1 397	33,2%	4 206	100,0%
HAUTS-BASSINS	1 420	71,8%	557	28,2%	1 977	100,0%
NORD	480	83,5%	95	16,5%	575	100,0%
PLATEAU CENTRAL	2 024	66,7%	1 009	33,3%	3 033	100,0%
SAHEL	991	49,4%	1 014	50,6%	2 005	100,0%
SUD OUEST	1 720	76,2%	537	23,8%	2 257	100,0%
BURKINA FASO	21 219	68,7%	9 683	31,3%	30 902	100,0%

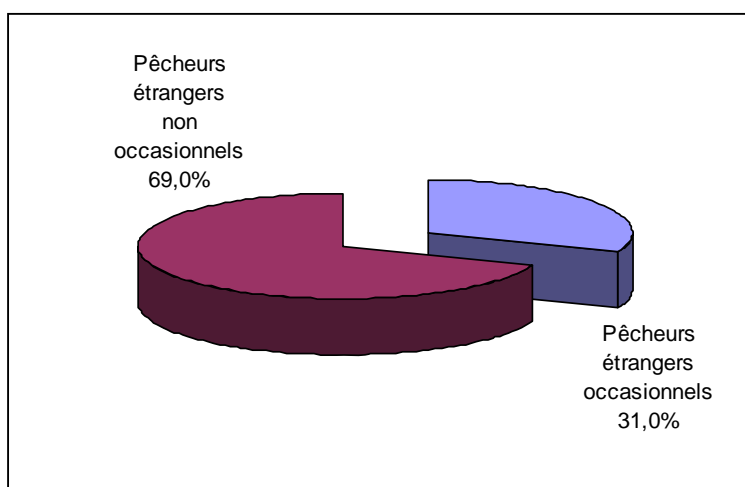
Chez les nationaux, les pêcheurs occasionnels sont les plus importants. Ils représentent 70,7% contre 29,3% de professionnels.

Graphique 15 : Répartition des pêcheurs nationaux selon le niveau de professionnalisme



Par contre, chez les pêcheurs étrangers, ils sont essentiellement dominés par des professionnels qui représentent 69% contre 31% d'occasionnels.

Graphique 16 : Répartition des pêcheurs étrangers selon le niveau de professionnalisme

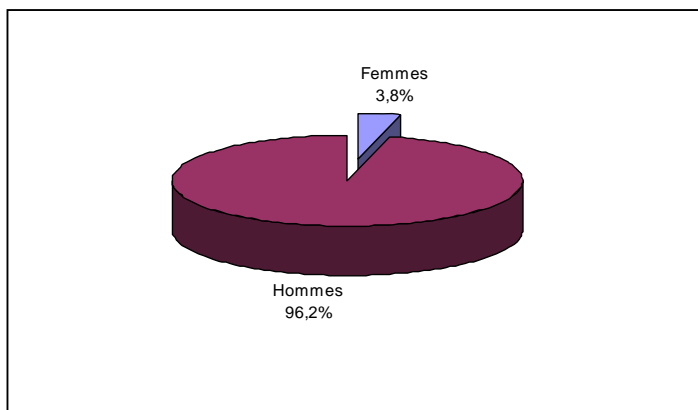


➤ **Répartition des pêcheurs nationaux non occasionnels selon le sexe**

L'effectif total des pêcheurs nationaux non occasionnels s'élève à 8263 hommes (soit 96,2%) contre 327 femmes, soit 3,8% (Cf. graphique ci-dessous). Il faut noter que le taux de participation des femmes à l'activité de pêche au Burkina Faso est très faible mais ce taux est élevé dans la région du Sud Ouest avec une proportion de 23,9%.

La proportion des pêcheurs nationaux non occasionnels femmes est quasiment nulle dans les régions du Centre Sud, Centre Ouest et du Nord.

Graphique 17 : Répartition des pêcheurs nationaux non occasionnels selon le genre



➤ **Répartition des pêcheurs nationaux occasionnels selon le genre**

L'effectif total des pêcheurs nationaux occasionnels s'élève à 16 422 hommes (soit 79,2%) contre 4305 femmes, soit 20,8% (voir graphique ci-dessous). Les femmes s'adonnent plus occasionnellement à l'activité de pêche. Cependant, la proportion de femmes est relativement faible par rapport à celle des hommes.

La participation occasionnelle des femmes à l'activité de pêche est quasiment nulle dans les régions du Centre Sud et du Nord, contrairement au Centre Ouest où les femmes participant occasionnellement à l'activité de pêche représente 50,8% de l'effectif total au niveau national (cf. tableau ci-dessous).

Graphique 18 : Répartition des pêcheurs nationaux occasionnels selon le genre

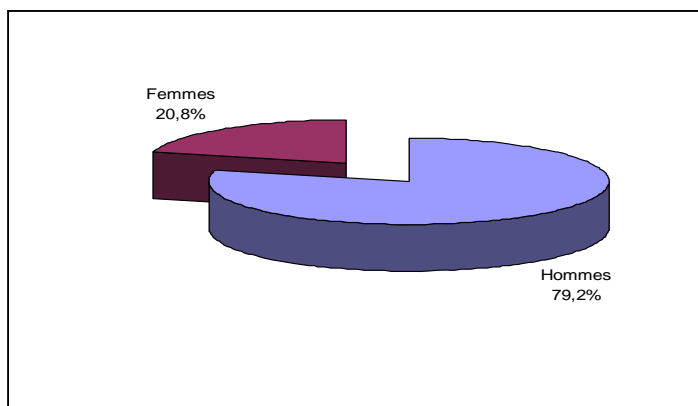


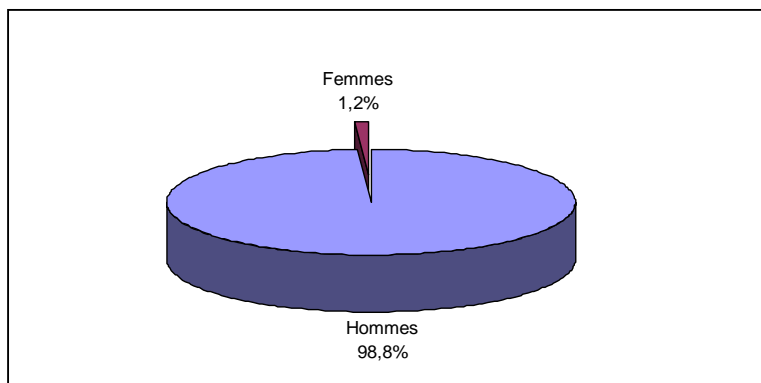
Tableau 17 : Répartition des pêcheurs nationaux selon le niveau de professionnalisme

REGIONS	Occasionnels hommes		Occasionnels femmes		Non occasionnels homme		Non occasionnels femmes		TOTAL	
	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne
BOUCLE DU MOUHOUN	2 377	14,5%	633	14,7%	1 005	12,2%	59	18,0%	4 074	13,9%
CASCADES	466	2,8%	100	2,3%	311	3,8%	0	0,0%	877	3,0%
CENTRE	585	3,6%	35	0,8%	827	10,0%	32	9,8%	1 479	5,0%
CENTRE EST	593	3,6%	18	0,4%	1 082	13,1%	15	4,6%	1 708	5,8%
CENTRE NORD	1 328	8,1%	234	5,4%	946	11,4%	45	13,8%	2 553	8,7%
CENTRE OUEST	2 610	15,9%	2 188	50,8%	155	1,9%	0	0,0%	4 953	16,9%
CENTRE SUD	413	2,5%	0	0,0%	301	3,6%	0	0,0%	714	2,4%
EST	2 404	14,6%	319	7,4%	995	12,0%	25	7,6%	3 743	12,8%
HAUTS-BASSINS	1 091	6,6%	290	6,7%	337	4,1%	41	12,5%	1 759	6,0%
NORD	480	2,9%	0	0,0%	85	1,0%	0	0,0%	565	1,9%
PLATEAU CENTRAL	1 829	11,1%	195	4,5%	961	11,6%	10	3,1%	2 995	10,2%
SAHEL	852	5,2%	52	1,2%	820	9,9%	22	6,7%	1 746	6,0%
SUD OUEST	1 394	8,5%	241	5,6%	438	5,3%	78	23,9%	2 151	7,3%
BURKINA FASO	16 422	100,0%	4 305	100,0%	8 263	100,0%	327	100,0%	29 317	100,0%

➤ **Répartition des pêcheurs étrangers non occasionnels selon le sexe**

Un pêcheur non occasionnel est un pêcheur professionnel (qui s'adonne à la pêche en priorité sur tout autre activité et dont les revenus financiers sont assurés quasi exclusivement grâce à la capture et à la vente de poisson) ou semi-professionnel (celui pour qui l'activité est une activité complémentaire et/ou à l'élevage). L'effectif total des pêcheurs étrangers non occasionnels s'élève à 1080 hommes (soit 98,8%) contre 13 femmes, soit 1,2% (Cf. graphique 17). Il faut aussi noter que le taux de participation des femmes étrangères à l'activité de pêche au Burkina Faso est très faible ; mais elle est élevée dans la région de la Boucle du Mouhoun avec une proportion de 30,8%.

La proportion des pêcheurs étrangers non occasionnels femmes est relativement faible dans les régions du Centre, du Centre Ouest, du centre Est, du Centre Nord, des Hauts Bassins, du Plateau Central et du Nord.

Graphique 19 : Répartition des pêcheurs étrangers non occasionnels selon le genre

➤ Répartition des pêcheurs étrangers occasionnels selon le genre

L'effectif total des pêcheurs étrangers occasionnels est de 479 hommes (soit 97,4%) contre 13 femmes, soit 2,6%. Comme le montre le graphique 18, la proportion des femmes est très faible par rapport à celle des hommes. La proportion des pêcheurs occasionnels femmes est relativement faible dans toutes les régions, sauf dans le Centre Nord où elle est de 76,9%.

Graphique 20 : Répartition des pêcheurs étrangers occasionnels selon le genre

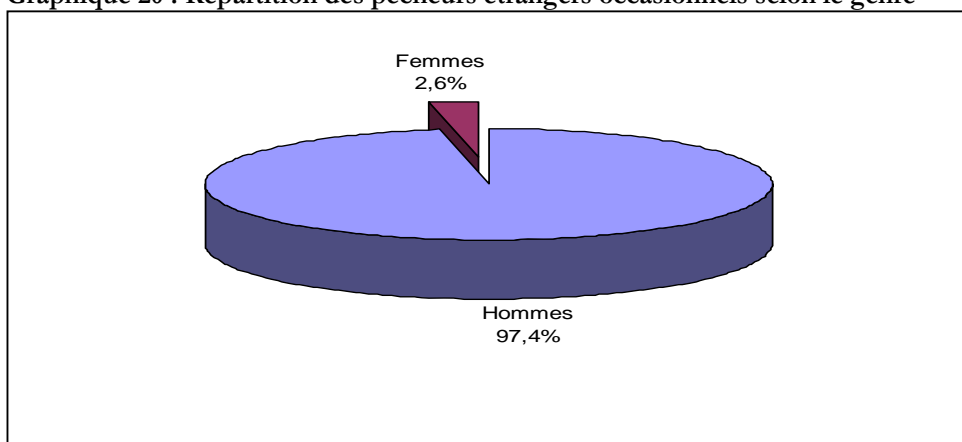


Tableau 18 : Répartition des pêcheurs étrangers selon le niveau de professionnalisme

REGIONS	Occasionnels homme		Occasionnels femme		Non occasionnels homme		Non occasionnels femme		TOTAL	
	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne	Effectif	% ligne
BOUCLE DU MOUHOUN	63	13,2%	0	0,0%	89	8,2%	4	30,8%	156	9,8%
CASCADES	14	2,9%	0	0,0%	19	1,8%	1	7,7%	34	2,1%
CENTRE	82	17,1%	0	0,0%	103	9,5%	0	0,0%	185	11,7%
CENTRE EST	4	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	0,3%
CENTRE NORD	18	3,8%	10	76,9%	64	5,9%	0	0,0%	92	5,8%
CENTRE OUEST	4	0,8%	0	0,0%	11	1,0%	0	0,0%	15	0,9%
CENTRE SUD	0	0,0%	0	0,0%	3	0,3%	2	15,4%	5	0,3%
EST	86	18,0%	0	0,0%	377	34,9%	0	0,0%	463	29,2%
HAUTS-BASSINS	37	7,7%	2	15,4%	176	16,3%	3	23,1%	218	13,8%
NORD	0	0,0%	0	0,0%	10	0,9%	0	0,0%	10	0,6%
PLATEAU CENTRAL	0	0,0%	0	0,0%	38	3,5%	0	0,0%	38	2,4%
SAHEL	86	18,0%	1	7,7%	169	15,6%	3	23,1%	259	16,3%
SUD OUEST	85	17,7%	0	0,0%	21	1,9%	0	0,0%	106	6,7%
BURKINA FASO	479	100%	13	100%	1 080	100%	13	100%	1 585	100%

CONCLUSION

Les résultats de la première phase du RGA contenus dans ce document ne sont qu'une partie de la large gamme des informations collectées sur le terrain. Bien que provisoires, ces résultats donnent également un aperçu sur les caractéristiques générales des exploitations agricoles au Burkina Faso.

Le traitement informatique en cours et la saisie des informations complémentaires viendront davantage affiner les résultats déjà obtenus et permettront de publier d'autres types d'informations.

Des analyses spécifiques sur des thèmes variés viendront également enrichir les rapports d'analyse de la présente phase avec les données détaillées jusqu'au niveau commune et village.